

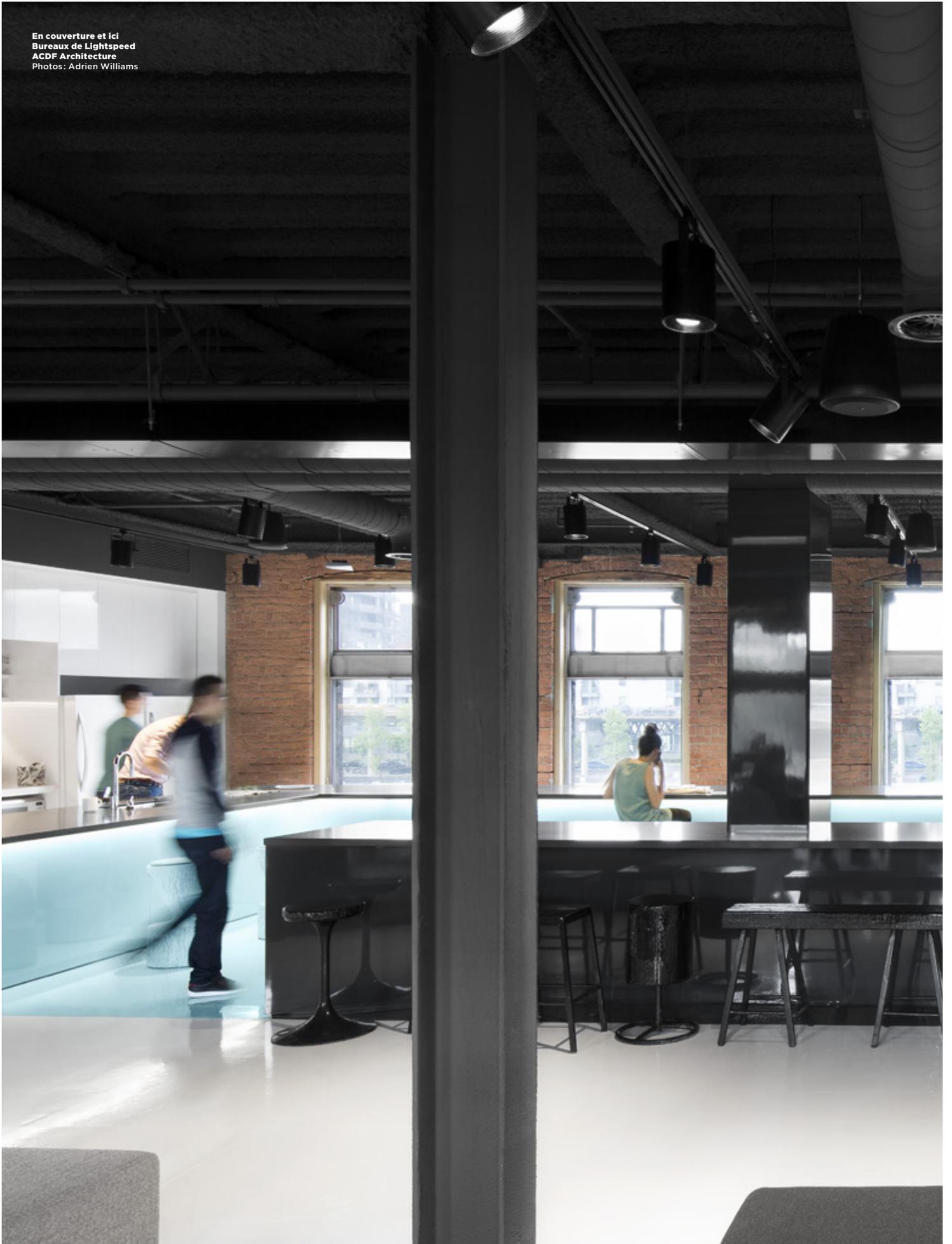
RAPPORT
ANNUEL
2016 / 2017

Nouvelles perspectives



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

En couverture et ici
Bureaux de Lightspeed
ACDF Architecture
Photos: Adrien Williams



- 4 Lettres officielles
- 5 Mission, vision et valeurs
- 6 Faits saillants
- 7 L'Ordre**
- 8 Rapport de la présidente
- 12 Rapport du directeur général et secrétaire
- 15 Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration
- 20 Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif

21 Les comités

- 22 Organigramme
- 23 Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
- 24 Comité de planification stratégique
- 25 Comité d'audit
- 26 Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession
- 27 Comité d'admission
- 28 Comité de l'Examen des architectes du Canada
- 29 Comité de la formation des architectes
- 30 Comité d'inspection professionnelle
- 31 Comité de révision des plaintes
- 32 Conseil de discipline
- 34 Conciliation et arbitrage de comptes
- 35 Comité des concours
- 36 Comité du congrès 2016
- 36 Comité des prix

37 Les directions

- 38 Direction de la pratique professionnelle
- 42 Bureau du syndic
- 43 Direction des communications et des affaires publiques
- 46 Direction de l'administration
- 47 Personnel de l'Ordre

48 Les membres

- 49 Admission et délivrance des permis
- 54 Effectifs

58 Les états financiers

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport
annuel de l'Ordre des architectes du Québec
pour l'exercice financier qui s'est terminé le
31 mars 2017.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments dévoués.

La ministre de la Justice,
Madame Stéphanie Vallée
Québec, octobre 2017



Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est un immense plaisir de vous présenter le
rapport annuel de l'Ordre des architectes du
Québec pour l'exercice financier qui a pris fin
le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre,
l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, octobre 2017



Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président,
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de vous transmettre le
rapport annuel de l'Ordre des architectes du
Québec pour l'exercice financier terminé
le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, octobre 2017



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

■ Mission

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

■ Vision

L'Ordre des architectes du Québec entend devenir la référence en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture au Québec. Pour y parvenir, l'Ordre met en valeur auprès de ses membres et du public les deux principales dimensions qui le distinguent, soit celles d'encadrement de la profession et d'engagement social. De plus, ses actions tirent leur source des dimensions de base qui le définissent : la courtoisie, l'efficacité, la compétence et le dynamisme.

■ Valeurs

Afin d'être reconnu comme un modèle d'excellence, l'Ordre compte principalement sur l'engagement et la compétence de ses administrateurs, de son personnel, de ses consultants et de ses collaborateurs.

L'Ordre privilégie une culture d'entraide, d'esprit d'équipe, d'importance du service à la clientèle, de souci de l'excellence et une éthique irréprochable, valeurs qui transparaissent dans ses activités quotidiennes. Enfin, la direction de l'Ordre favorise un climat qui permet aux employés d'assumer pleinement les responsabilités inhérentes à leur fonction et, ainsi, d'être autonomes.

Nouvelles perspectives

Faits saillants

Pratique professionnelle

Élaboration du **tout premier référentiel de compétences** lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec.

Réforme en profondeur des processus d'inspection: l'objectif n'est plus seulement de contrôler, mais aussi d'accompagner les architectes dans leur développement professionnel.

Constitution d'une **nouvelle équipe de trois inspecteurs**, dont deux permanents.

Communications et affaires publiques

Lancement d'une tournée de conversations publiques portant sur le projet de politique québécoise de l'architecture.

Adhésion de **39 instances municipales** regroupant plus de 3 millions d'habitants au projet de politique québécoise de l'architecture.

Rédaction de 14 mémoires et prises de position.

Gouvernance

Entrée en vigueur d'une **nouvelle structure de comités** permettant d'accomplir plus efficacement la mission de protection du public.

Révision des procédures internes fondée sur des principes exemplaires.

1

L'Ordre

7

Rapport de la présidente

Promouvoir l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture durant cet exercice a été pour moi des plus gratifiant. Bien que ce dossier ait été fort médiatisé, nous n'avons pas négligé pour autant les autres dossiers qui sont essentiels pour le fonctionnement interne ou ceux qui touchent des aspects plus techniques ou réglementaires.

8

Politique québécoise de l'architecture

«Définissons ensemble l'architecture du Québec» : c'est avec cette invitation éloquentes que nous avons lancé en fin d'exercice la Conversation publique pour une politique québécoise de l'architecture (PQA). Après une phase de préparation, nous avons tenu nos quatre premières soirées, à Québec, Rouyn-Noranda, Saguenay et Rimouski. Partout, le grand public, les élus et les architectes sont heureux d'être consultés et expriment avec enthousiasme leurs intérêts et leurs inquiétudes pour le cadre bâti qu'ils ont à cœur. La collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde est également un plaisir.

Plusieurs mois avant, en juin 2016, un moment fort avait préparé le terrain : la présentation à Lévis du mémoire de l'OAQ lors des consultations publiques sur le renouvellement de la politique culturelle, organisées par le ministère de la Culture et des Communications. Nous avons recommandé qu'un chapitre de la future politique porte sur l'architecture et que le Québec se dote d'une politique de l'architecture. Cette proposition a reçu les appuis officiels de 39 instances municipales, dont les villes de Québec, Gatineau, Sherbrooke et Laval ainsi que 10 arrondissements montréalais.



Outre ma participation à des rencontres avec des élus et des responsables politiques, les médias, autant nationaux que régionaux, sollicitent nos vues sur le sujet, ce qui montre que le dossier fait son chemin. C'est d'ailleurs dans l'espoir de voir cette démarche aboutir que j'ai décidé de me présenter pour un troisième mandat, qui débutera en octobre 2017.

Loi sur les architectes

Les discussions sur la révision de la Loi sur les architectes, qui durent depuis de nombreuses années, se sont poursuivies avec l'Office des professions du Québec. Le principal point d'achoppement reste la délégation d'activités des membres de l'OAQ aux technologues professionnels. L'OAQ a formulé et transmis une hypothèse de délégation d'actes à l'Office. Des rencontres ont eu lieu dans quatre villes pour informer les architectes québécois de sa teneur. Le sujet est délicat, mais nous devons formaliser la place que tiennent ces professionnels dans notre

environnement de travail. En effet, l'article 5.1 de la Loi sur les architectes nous oblige à prévoir cette délégation. Par ailleurs, l'Office souhaite réviser certains aspects de la Loi, par exemple en exprimant certaines limites en aire de bâtiment plutôt qu'en superficie brute totale des planchers. Nous espérons toujours que ces échanges déboucheront prochainement sur l'adoption d'une nouvelle loi pour la profession.

Dans le même ordre d'idées, l'OAQ a été consulté par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) sur les attestations de conformité, un aspect lié à la surveillance des travaux que la révision de la Loi rendra obligatoire.

Gouvernance

Heureusement, d'autres dossiers se concrétisent, comme celui sur l'actualisation de notre gouvernance, un objectif que le conseil d'administration s'était fixé en 2013. Ce chantier nous a occupés intensément, mais cela valait la peine. La nouvelle structure du conseil d'administration et des comités de l'Ordre a été mise en place, comme prévu. La composition des comités a été revue, les mandats et les procédures ont été clarifiés, le comité exécutif a été aboli, et plusieurs politiques et chartes ont été adoptées. Le nombre d'administrateurs diminue progressivement, et la durée de leur mandat, comme celui du président, est établie à trois ans.

Cette modernisation était nécessaire pour nous permettre de mener efficacement notre mission de protection du public. Elle est également en adéquation avec les orientations du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, en voie d'adoption par le gouvernement du Québec. Nous nous sommes d'ailleurs prononcés sur ce texte à l'été 2016 lors de son étude en commission parlementaire: tout en reconnaissant qu'il permet d'avancer, nous avons fait des propositions pour le bonifier.

Pratique professionnelle

Nous avons particulièrement renforcé notre service de la pratique professionnelle avec, notamment, l'embauche de trois inspecteurs. Nous tenons en effet à accompagner au mieux les architectes pour les aider à jouer pleinement leur rôle de professionnels exemplaires. Le projet de référentiel de compétences, que nous avons amorcé, s'inscrit dans cette logique.

Affaires publiques

Outre les sujets cités précédemment, nous avons pris position sur de nombreux autres thèmes, par l'entremise de mémoires, de communiqués ou d'interventions dans les médias. Nous sommes notamment intervenus pour la première fois devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le Réseau électrique métropolitain (REM). Lors de cette consultation, comme à l'occasion de celle sur la Stratégie centre-ville de Montréal, un membre du conseil d'administration, Guillaume Lévesque, m'a remplacée en tant que porte-parole, puisque j'étais en conflit d'intérêts – c'est aussi cela une bonne gouvernance. Plusieurs projets de loi nous ont également occupés: n° 108 sur les contrats publics, n° 121 sur la métropole et n° 122 sur les municipalités. Au fédéral, nous nous sommes exprimés sur le logement à l'occasion d'une consultation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. À Montréal, nous avons rappelé que le cadre bâti fait partie de l'identité culturelle lors de la consultation sur la future politique culturelle de la métropole. Depuis quelque temps, il arrive même qu'on sollicite notre avis en amont des consultations, comme cela a été le cas à propos de la réglementation de la Ville de Montréal sur le bâtiment durable.

Chaque fois, nous profitons de l'occasion pour remémorer l'importance de miser sur la qualité dans les appels d'offres et l'attribution de la commande publique en général. Nous faisons également la promotion du Défi 2030, une démarche internationale qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments. Nous suggérons aussi aux municipalités de mettre en place leur propre politique de l'architecture et, bien sûr, nous invitons les différentes instances à soutenir l'adoption d'une PQA. >

À CHACUNE DE NOS
INTERVENTIONS,
NOUS SOMMES
FÉLICITÉS POUR
LA QUALITÉ ET LA
RICHESSSE DE NOS
PRISES DE POSITION,
EN PLUS D'ÊTRE
SOUVENT CITÉS
DANS LES RAPPORTS
DE CONSULTATION ET
DE VOIR CERTAINES
DE NOS
RECOMMANDATIONS
REPRISES.

10

À chacune de nos interventions, nous sommes félicités pour la qualité et la richesse de nos prises de position, en plus d'être souvent cités dans les rapports de consultation et de voir certaines de nos recommandations reprises. Tout cela permet de faire avancer nos idées. «Un environnement bâti de qualité, ça profite à tous», comme nous le rappelons en couverture des documents transmis.

Collaborations

Les prises de position se font parfois en collaboration, par exemple avec l'alliance ARIANE, qui réunit plusieurs intervenants militant en faveur d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour le Québec. L'OAQ a cosigné avec eux des mémoires sur le REM et sur le projet de loi n° 122.

Nous avons aussi poursuivi notre collaboration avec Infrastructure Canada pour la qualité architecturale du pont Champlain, avec la RBQ quant à l'accessibilité des bâtiments et à la Stratégie concepteur, avec le ministère de la Culture et des Communications pour bonifier le processus des concours d'architecture. Nous profitons des occasions qui se présentent pour instaurer d'autres types de partenariats, comme lorsque nous avons soutenu AGLA Médias pour la production de l'émission *Architectes du futur*, qui sera diffusée sur Canal Savoir. Bien sûr, nous travaillons régulièrement en synergie avec nos homologues canadiens, avec le Fonds des architectes et avec l'Association des architectes en pratique privée.

Parmi les collaborations qui nous ont occupés durant cet exercice, celle avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est originale. Le 12 décembre, j'ai participé à une visite d'écoles avec la présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, l'architecte Pierre Thibault et un journaliste d'ICI Radio-Canada Première. L'objectif était de sensibiliser le public à l'importance de lieux d'apprentissage de qualité et de dénoncer le manque de marge de manœuvre dont disposent les commissions scolaires lorsqu'elles construisent ou agrandissent leurs espaces. Des discussions ont lieu avec la CSDM pour que le processus de concours d'architecture soit expérimenté. Voilà qui ferait changer les choses! Entre-temps, la CSDM a exprimé son appui à l'adoption d'une PQA, un geste qui a été imité par les commissions scolaires de Jonquière et des Affluents ainsi que par la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Ce rapprochement avait été préparé par un dossier d'*Esquisses* sur l'architecture scolaire. Nos prises de position sont en effet soutenues par le travail de recherche et de rédaction de l'équipe de notre magazine. Nous pouvons ainsi mieux maîtriser les enjeux en cause et pouvons donner des exemples inspirants de ce qui se fait de mieux, au Québec comme ailleurs dans le monde.

Évènements

C'est aussi un dossier d'*Esquisses* sur la modélisation des données du bâtiment ou MDB (Building information model ou BIM en anglais) qui a permis de bien préparer le congrès tenu les 15 et 16 septembre 2016 à Québec. Suivant notre volonté d'outiller les architectes relativement à l'évolution de leur pratique professionnelle, nous avons choisi de consacrer l'évènement à cette transformation majeure de l'industrie de la construction. Nous continuons de nous intéresser à cet enjeu en participant à des groupes de travail sur la MDB et en échangeant de l'information avec la Société québécoise des infrastructures et l'École de technologie supérieure.

En décembre, le Cocktail des collaborateurs a été l'occasion d'annoncer à nos membres et partenaires que l'OAQ est désormais propriétaire à 100 % du bâtiment de son siège social, situé au 420, rue McGill, dans le Vieux-Montréal.

Organisation du Sommet mondial du design

Nous avons participé durant cet exercice à l'Organisation du Sommet mondial du design, qui aura lieu à Montréal du 14 au 25 octobre 2017. L'Ordre profitera de l'occasion pour tenir son assemblée générale annuelle. Je tiens à remercier tous les architectes et les autres professionnels qui s'investissent pour faire du Sommet un rassemblement incontournable.

Remerciements

Alors que je commence mon troisième mandat à la présidence, je tiens également à remercier tous ceux qui m'entourent à l'OAQ. Le travail réalisé est important, à la fois dans la gestion quotidienne et dans l'anticipation des enjeux auxquels feront face la profession et la société.

Les administrateurs ont beaucoup travaillé pour revoir et mettre en place la gouvernance. Les membres des comités existants ont fait preuve de souplesse quand est venu le temps d'adopter la nouvelle organisation. J'apprécie particulièrement que la réforme se soit concrétisée en douceur. Surtout, je remercie tous ceux qui se sont manifestés à la suite de notre appel de candidatures pour le renouvellement des comités. La réponse a été telle que nous n'avons pu inclure tout le monde, mais cela démontre un intérêt des membres pour les affaires de l'OAQ qui me réjouit. Dans tous les dossiers, le directeur général, Jean-Pierre Dumont, et toute l'équipe de la permanence sont des alliés sur lesquels je peux compter. Je leur en suis reconnaissante. Merci à tous.

Nathalie Dion

Présidente

LES
ADMINISTRATEURS
ONT BEAUCOUP
TRAVAILLÉ POUR
REVOIR ET METTRE
EN PLACE LA
GOUVERNANCE.

Rapport du directeur général et secrétaire

L'année 2016-2017 a été marquée par d'importants changements organisationnels et par le renouvellement de la gouvernance de l'Ordre. Les objectifs ambitieux du plan opérationnel 2016-2017 ont été atteints en très grande partie. L'amélioration de notre administration et la clarification des responsabilités des instances de l'Ordre nous permettent de travailler dans un cadre mieux ordonné et en continuelle amélioration. Voici le survol d'une autre année riche en réalisations.

12

La gouvernance de l'Ordre actualisée

La modernisation de la gouvernance de l'Ordre amorcée il y a deux ans a donné ses premiers fruits en 2016-2017. Quatre nouveaux comités spécialisés ont été mis sur pied pour succéder au comité exécutif, dont la dernière réunion s'est tenue le 26 août 2016. Il s'agit des comités suivants :

- Audit
- Contrôle de l'exercice de la profession
- Gouvernance, éthique et ressources humaines
- Planification stratégique

Au cours du présent exercice, nous avons continué de réfléchir, avec l'aide de notre consultant, à la pertinence des différents comités de l'Ordre, dans une perspective de protection du public et d'atteinte de nos objectifs organisationnels. Au terme de cette analyse, le conseil d'administration (CA) a convenu d'un nouvel organigramme des comités et, pour chacun d'eux, d'un mandat et d'objectifs précis (voir organigramme des comités, p. 22). Cette démarche a été menée avec une grande rigueur. Ainsi, toute décision de maintenir, d'abolir ou de créer un comité a été prise en fonction des critères suivants :

- La loi impose la création du comité
- La situation exige l'expertise de plusieurs personnes-ressources devant être consultées collectivement
- Le mandat du comité est distinct des fonctions du personnel de l'Ordre
- Le mandat du comité n'entre pas en conflit avec celui d'un comité existant

Certains comités ont ainsi été mis sur pied alors que d'autres ont vu leur mandat prendre fin, comme ceux de la valorisation de la profession et des techniques et bâtiments durables. Certaines des activités de ces comités sont en effet prises en charge par le personnel de l'Ordre ou par d'autres comités permanents ou ad hoc.

En vue d'assurer la cohérence avec les orientations du CA, la composition des comités a été renouvelée de sorte qu'un membre du CA fasse partie de chacun.

Afin de favoriser le plein engagement des membres des comités, l'Ordre a aussi convenu de l'importance de mieux rétribuer ces derniers. À la suite d'un appel de candidatures lancé à l'automne 2016, plus d'une soixantaine de CV ont été reçus, soit bien plus que le nombre de postes à pourvoir.

Enfin, les comités sont désormais tenus à une reddition de comptes systématique auprès du CA, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

En plus de l'actualisation de l'organigramme des comités, nous avons poursuivi la mise à jour de nos procédures de fonctionnement interne. Ces marches à suivre permettent d'assurer les services de l'Ordre dans une perspective de continuité. Nous avons notamment mis en place un registre des fournisseurs et adopté une politique d'achat. Cette dernière vise la sélection des fournisseurs en fonction de leur compétence et établit les seuils au-delà desquels l'Ordre doit procéder à des appels d'offres.

Il va sans dire que d'autres changements touchant la gouvernance de l'Ordre auront lieu au cours des prochaines années. En outre, le CA a convenu de faire passer sa composition de 17 à 12 membres selon un échéancier d'attrition qui se conclura en 2019. La réglementation de l'Ordre sera actualisée en conséquence.

La Loi sur les architectes

Quant à la Loi sur les architectes, elle a continué de faire l'objet d'échanges entre l'Ordre et l'Office des professions, bien que le projet de loi n'ait pas été déposé avant le 31 mars 2017 comme nous l'anticipions. Les discussions avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ), qui avaient été amorcées en 2015-2016 et auxquelles prenait part le conciliateur de l'Office, n'ont pas eu de suite dans le présent exercice. La grève prolongée des juristes de l'État a certainement eu un impact sur le déroulement de ce dossier.

Malgré ces aléas, l'Ordre a mené une tournée régionale pour échanger avec les membres sur une hypothèse d'autorisation d'actes professionnels accordée aux membres de l'OTPQ. Nous avons déposé cette hypothèse auprès de l'Office des professions en 2016. La position de l'organisme devrait nous être communiquée incessamment.

Le référentiel de compétences

Parmi les projets d'importance qui ont été amorcés en 2016-2017, on trouve au premier chef le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec*. Ce référentiel, une fois achevé, sera la pierre d'assise de nos activités de protection du public. Il s'agit principalement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la formation continue de nos membres. Au 31 mars, la réalisation de ce document était déjà très avancée. J'aimerais souligner le travail de notre directeur de la pratique professionnelle, Sébastien-Paul Desparois, et des architectes qui ont contribué à cette réflexion importante pour l'OAQ, dont nous verrons les résultats concrets à l'automne 2017. À suivre.

La PQA

La campagne pour l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture (PQA) a connu une progression importante cette année. Nos réalisations à cet égard sont présentées plus en détail dans les rapports de la présidente et de la direction des communications et des affaires publiques. Pour ma part, j'aimerais souligner l'engagement de notre présidente, le soutien de notre CA et le travail de notre équipe des communications pour le contenu et la qualité de nos présentations.

Cela dit, pour se concrétiser, le projet d'une politique québécoise de l'architecture a besoin d'appuis de la part d'autres acteurs de la société. Au terme de l'exercice, 39 villes, villages et arrondissements du Québec regroupant une population de plus de 3 millions d'habitants y avaient accordé leur soutien par voie de résolution. Il faut souligner à ce propos l'engagement exceptionnel du maire de l'arrondissement montréalais de Saint-Laurent, Alan DeSousa, qui a sollicité l'adhésion de nombreux collègues élus et contribué ainsi à renforcer nos liens avec le milieu municipal. La Commission scolaire de Montréal a, elle aussi, appuyé le projet et incité d'autres instances scolaires à en faire autant.

En fin d'exercice, l'équipe de l'Ordre amorçait avec l'Institut du Nouveau Monde la tournée de conversations publiques sur la PQA, qui s'est poursuivie au cours de l'exercice suivant. La démarche culminera avec la tenue d'un forum en septembre 2017. L'optimisme est de mise. >

La fin du programme d'assurance collective des membres de l'Ordre

L'année qui s'est terminée le 31 mars 2017 a aussi donné lieu à la fin du programme d'assurance collective des membres de l'Ordre. Cette décision d'importance met un terme à ce programme qui faisait, année après année, l'objet de nombreuses plaintes de la part des assurés et contribuait, par le temps et les ressources investis, à détourner l'Ordre de l'accomplissement de sa mission principale. Malgré les efforts importants consentis depuis plusieurs années par l'Ordre et son représentant pour limiter les hausses récurrentes des primes, l'insatisfaction des membres demeurait généralisée. L'Ordre ne pouvait maintenir plus longtemps ce régime associatif déficitaire sans pouvoir en contrôler les coûts, d'autant plus que les frais étaient assumés en totalité par les assurés, qui étaient tenus d'y adhérer.

Le plan opérationnel 2017-2018

Chaque automne, depuis trois ans, le CA tient une réunion de planification stratégique pour dresser le bilan de la dernière année et préparer la suivante. Cet exercice a donné lieu au plan opérationnel 2017-2018, qui guidera les activités de l'Ordre au cours du prochain exercice. Sans surprise, les priorités s'orienteront vers l'inspection professionnelle, activité qui relève de la direction de la pratique professionnelle, et le projet de politique québécoise de l'architecture. Bien entendu, le dossier de la Loi sur les architectes demeure hautement prioritaire bien qu'il soit soumis à certains aléas politiques hors du contrôle de l'Ordre.

Une équipe renouvelée

Des changements au sein du personnel de l'Ordre sont survenus au cours de l'année 2016-2017. En tout, l'Ordre a accueilli sept nouveaux employés, dont cinq sont liés à la pratique professionnelle, incluant trois architectes d'expérience embauchés comme inspecteurs. Ces changements font suite aux décisions prises l'an dernier de prioriser le développement de la pratique professionnelle au sein de notre organisation et d'y investir. Nous avons également eu le plaisir de retrouver trois employées qui étaient en congé de maternité. Cette intégration d'une dizaine de personnes à l'échelle d'une équipe d'une vingtaine d'employés s'est fort bien déroulée. L'Ordre compte aujourd'hui sur une équipe considérablement améliorée, particulièrement dans le domaine de la pratique professionnelle.

Il faut aussi souligner le départ de notre directeur des communications, Pierre Frisko, qui travaillait à l'Ordre depuis 2008. Au 31 mars, le poste à la direction des communications et des affaires publiques était toujours vacant.

L'amélioration de la qualité de vie au travail et la mobilisation du personnel sont des enjeux qui touchent plusieurs organisations, et l'Ordre n'y fait pas exception. Notre fonctionnement a bénéficié de grandes améliorations à cet égard au cours de la dernière année. Je tiens à remercier spécialement notre directrice de l'administration, Nathalie Thibert, pour les efforts qu'elle a déployés au quotidien afin d'améliorer notre environnement de travail et le bien-être des employés.

Je remercie également notre présidente, les membres du CA et, en particulier, le comité de ressources humaines pour leurs observations éclairées et leur sens critique. Cette année a été pour moi riche d'apprentissages et, sur certains plans, de dépassement.

Merci enfin à tous mes collègues de l'Ordre. Nous avons une équipe formidable.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire

Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'une présidente élue au suffrage universel des membres et de 15 administrateurs, dont 12 membres élus et 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Il est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité sur le contrôle de l'exercice de la profession.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2017*

PRÉSIDENTE			
NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	DEPUIS
Nathalie Dion	2015	2017	2013 (membre du CA depuis 2005)

ADMINISTRATEURS ÉLUS				
NOM	RÉGION	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	DEPUIS
Denis Baril	Centre	2016	2019	2016
Jean Beaudoin	Montréal	2016	2019	2013
Valérie Daoust	Montréal	2016	2019	2016
Carolyne Fontaine	Montréal	2016	2019	2016
Claude Frégeau	Laurentides	2014	2017	2012
Daniel Gilbert	Québec	2015	2018	2015
Julien Gouin-Charbonneau	Montréal	2014	2017	2014
Guillaume Lévesque	Montréal	2015	2018	2009
Patrick Littée	Montréal	2015	2018	2015
Rémy Morency	Québec	2016	2019	2001
Normand Pratte	Montréal	2014	2017	1999
Maude Thériault	Croissant-Nord	2015	2018	2012

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS			
NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	DEPUIS
Louise Champoux-Paillé	2015	2018	2015
Francine Cléroux	2016	2019	2016
Guy Simard	2015	2017	2015

* Les mandats des administrateurs Stéphanie Augy, Hélène Beaudry, Louis Leduc, Bernard McNamara (élus) et Pierre Émond (nommé) ont pris fin en septembre 2016.

Rapport d'activités du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'administration (CA) a tenu six réunions ordinaires, une journée de réflexion stratégique et une réunion extraordinaire.

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 14 septembre 2016. Le présent rapport annuel sera présenté à l'assemblée générale du 18 octobre 2017.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du CA au cours de l'exercice ont été :

- la poursuite de l'actualisation de la gouvernance de l'Ordre;
- la modernisation de la Loi sur les architectes et la délégation d'activités aux technologues professionnels formés en architecture;
- la réforme du service de l'inspection professionnelle de l'Ordre;
- le plan opérationnel 2017-2018;
- la préparation du Sommet mondial du design d'octobre 2017.

En 2016-2017, dans le cadre de ses principales activités touchant les secteurs généraux de l'Ordre, le CA a :

Affaires statutaires

Admission

- approuvé le principe de l'accord de reconnaissance mutuelle des qualifications devant être signé entre le Canada et l'Europe;
- donné suite à la proposition de l'Architectural Institute of British Columbia d'agir comme premier répondant des ordres canadiens pour traiter les demandes issues de l'Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Australie-Nouvelle-Zélande;
- donné son approbation de principe à la version mise à jour du document *Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture*;
- résolu de délivrer un permis temporaire uniquement aux membres qui ne possèdent pas une connaissance du français suffisante à l'exercice de la profession et de plutôt délivrer une autorisation spéciale aux personnes légalement autorisées à exercer la profession à l'extérieur de la province qui sont appelées à travailler sur des projets spécifiques ayant lieu au Québec.

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2016-2017;
- suspendu le programme de surveillance générale en inspection professionnelle 2016-2017 jusqu'à la fin de l'exercice afin de permettre la mise en œuvre de la refonte de l'inspection professionnelle de l'Ordre;
- adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2017-2018;
- mandaté le comité exécutif pour agir dans les dossiers de trois membres concernés par une recommandation de cours de perfectionnement ou de limitation d'exercice émanant du comité d'admission ou du comité d'inspection professionnelle.

Aide à la pratique

- retiré l'activité d'inspecteur de la liste des projets spéciaux permettant d'obtenir une dispense d'heures de formation continue obligatoire.

Formation des architectes

- approuvé la nomination de Simon Di Vincenzo à titre de représentant du Regroupement des ordres d'architectes canadiens (ROAC) au CA du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA);
- approuvé la nomination de Luke Andritsos à titre de représentant commun du ROAC et des écoles universitaires d'architecture canadiennes au CA du CCCA.

Conciliation et arbitrage de comptes

- ajouté le nom de Louis Réjean Gagné, architecte et inspecteur, à la liste des conciliateurs de l'Ordre.

Exercice illégal

- autorisé 12 poursuites pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'architecte.

Syndic

- limité le droit d'exercice d'un membre et imposé à ce dernier de suivre un cours de perfectionnement.

Fonds des architectes

- renouvelé le mandat du cabinet comptable Mallette à titre d'auditeur, sur la recommandation du Fonds des architectes;
- renouvelé les mandats de Jude Martineau et de Michel Lemieux à titre d'administrateurs au CA du Fonds pour trois ans;
- renouvelé le mandat de Caroline Lajoie au poste d'administratrice au CA du Fonds pour un mandat de trois ans;
- désigné les administrateurs Normand Pratte et Claude Frégeau membres du comité d'analyse des candidatures aux postes d'administrateur du Fonds;
- mandaté le comité de gouvernance pour analyser la demande de révision de l'enveloppe budgétaire annuelle des administrateurs du Fonds, dans le contexte des travaux liés à la gouvernance de l'OAQ;
- approuvé la tarification 2017 du Fonds.

Maison de l'architecture et du design (MAD)

- nommé Marie-Claude Parenteau-Lebeuf administratrice au CA de la MAD pour un mandat de trois ans;
- porté de sept à huit le nombre d'administrateurs de la MAD;
- désigné Daniel Gilbert représentant du CA de l'OAQ au CA de la MAD;
- nommé Bernard McNamara administrateur au CA de la MAD, pour un mandat de trois ans.

Communications et affaires publiques

- résolu de tenir un forum sur une politique québécoise de l'architecture en septembre 2017;
- adopté une motion de félicitations à l'endroit de Véronique Bourbeau, chargée de projets aux communications, et de la permanence de l'OAQ, pour l'organisation du congrès 2016;
- résolu de tenir le congrès 2018 à Saguenay;
- décerné la médaille du Mérite 2016 à Bernard McNamara;
- confié l'élaboration des mémoires et des prises de position publiques au personnel de l'Ordre pour des raisons d'efficacité, de cohérence et de rapidité inhérentes à ce type d'interventions;
- donné un accord de principe au projet de Défi national de bâtiments à haute performance de Ressources naturelles Canada;
- pris acte du renouvellement de l'appui financier accordé par l'OAQ à AGLA Médias, cette fois pour sa série télévisée *Architectes du futur*. >

Gouvernance

- adopté le plan de transition en gouvernance 2016-2019;
- approuvé le nouvel organigramme des comités de l'OAQ;
- adopté les mandats des comités d'admission, des concours, du congrès, de la formation des architectes, de planification stratégique, des prix et de révision ainsi que le mandat du conseil de discipline, en annexe à la politique-cadre sur les comités;
- nommé les présidents et les membres des comités prévus dans l'organigramme (voir page 22);
- actualisé le mandat du comité d'audit;
- adopté la politique d'achat de l'OAQ;
- adopté la politique sur le fonctionnement du CA de l'OAQ;
- approuvé la rédaction d'une politique sur l'affichage des décisions disciplinaires des membres de l'OAQ;
- actualisé la rémunération du poste de présidence de l'Ordre;
- approuvé la rémunération des administrateurs et des membres des comités;
- convenu que les jetons de présence du membre du CA de l'OAQ qui siège au CA de la MAD soient versés par l'Ordre et non par cette dernière;
- adopté le Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'OAQ en remplacement du Règlement sur les affaires du conseil d'administration et sur les assemblées générales de l'OAQ;

- adopté le Règlement sur les élections et l'organisation territoriale aux fins des élections au conseil d'administration de l'OAQ;
- autorisé la direction générale à rédiger un règlement respectant les dispositions des articles 89 et 89.1 du Code des professions et à évaluer les impacts de la mise sur pied d'un fonds d'indemnisation;
- résolu de ne pas pourvoir le poste d'administrateur de Québec à la suite du retrait de Louis Leduc;
- pris acte des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2016 et donné suite à ces dernières;
- reporté la mise en œuvre du vote électronique, demandée par l'assemblée générale annuelle, jusqu'à la mise sur pied d'un éventuel regroupement d'ordres, qui ferait diminuer les coûts.

Affaires administratives

- adopté le budget 2016-2017;
- fixé le montant de la cotisation annuelle 2017-2018 à 980,72 \$;
- adopté les exemptions de cotisation, pour certaines catégories de membres, en vigueur pour l'exercice 2017-2018;
- adopté les états financiers audités pour l'exercice financier 2015-2016, incluant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- actualisé la grille de tarification en admission et en exercice en société pour l'exercice financier 2017-2018;
- ajusté la grille de tarification des activités de formation continue offertes par l'OAQ: une augmentation d'environ 5 % est prévue à compter de l'automne 2017;
- approuvé le budget de la conversation publique sur une politique québécoise de l'architecture au, tenue au printemps 2017;
- approuvé le budget du forum sur une politique québécoise de l'architecture, qui se tiendra en septembre 2017;
- prévu un budget de 150 000 \$ pour l'amélioration de l'accessibilité universelle du bâtiment du siège social de l'Ordre, sis au 420, rue McGill à Montréal;

- établi à trois mois la durée minimale d'un congé de maladie donnant lieu au remboursement partiel de la cotisation;
- radié les membres n'ayant pas acquitté la cotisation et les contributions dues;
- radié les membres ne s'étant pas conformés au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes;
- radié les membres n'ayant pas souscrit au Fonds d'assurance;
- procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir le poste d'administrateur représentant la région de la Montérégie;
- désigné Valérie Daoust administratrice de la région de la Montérégie, pour un mandat de trois ans;
- désigné Dany Aubin, Louis Babin-St-Jean et Alexandre Hamlyn scrutateurs pour l'élection 2016;
- confié au comité exécutif le mandat d'analyser la possibilité d'abolir le programme d'assurance collective des membres de l'OAQ;
- mis fin au programme d'assurance collective offert aux membres de l'OAQ à compter du 1^{er} novembre 2016;
- nommé M^e Nicole Bouchard secrétaire du conseil de discipline;
- nommé Gilles Beauchamp syndic ad hoc dans le dossier 2011-948;
- nommé Stéphanie Augy et Hélène Beaudry membres du comité de révision ad hoc de l'OAQ;
- approuvé le contrat conclu entre l'OAQ et l'Institut du Nouveau Monde pour l'organisation de la conversation publique sur une politique québécoise de l'architecture;
- retenu les services de la firme Éduconseil pour l'élaboration du référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec;
- retenu les services de Morin Relations publiques pour un mandat de relations de presse liées à la conversation publique;
- nommé Maude Thériault, Jean Beaudoin, Patrick Littée et Normand Pratte membres du comité du prix Thomas-Baillairgé et de la médaille du Mérite 2016;

- autorisé Bernard McNamara à signer l'offre de refinancement proposée par la Banque CIBC, au nom de la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C.;
- autorisé Jean-Pierre Dumont à signer l'offre de refinancement au nom de l'OAQ;
- créé un poste d'inspecteur à temps plein et un poste d'inspecteur à temps partiel comme le définit la structure organisationnelle de l'OAQ et autorisé le renouvellement du contrat de Pierre D'Anjou, inspecteur, pour l'exercice 2017-2018;
- créé un poste d'agent de services aux membres;
- fait don des photos des anciens présidents de l'OAQ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et autorisé le directeur général et secrétaire de l'OAQ à signer la convention de donation.

Le CA a également suivi avec intérêt des discussions relatives au dossier de la mobilité canadienne et au projet d'Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Europe.

Enfin, il est important de mentionner que le président et la vice-présidente de l'Office des professions ont rencontré le CA de l'Ordre le 8 juillet 2016. Lors des échanges, l'Office a transmis ses commentaires au sujet de la conformité du rapport annuel de l'OAQ des cinq dernières années. Plusieurs volets spécifiques à l'activité d'un ordre professionnel ont été abordés, comme la formation initiale, la formation continue obligatoire, l'inspection professionnelle, les activités du syndicat, l'assurance responsabilité professionnelle ou la mise à jour réglementaire.

Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif

Dans la foulée de l'actualisation de la gouvernance de l'Ordre, le comité exécutif a été aboli à l'automne 2016. Il était composé de cinq membres, soit la présidente de l'Ordre, trois vice-présidents et un administrateur nommé par l'Office des professions. Le comité exécutif exerçait tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui avait délégués en matière de décisions administratives, de ressources humaines, de finances et de représentation.

Composition du comité exécutif jusqu'à l'automne 2016

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion

VICE-PRÉSIDENTS

Guillaume Lévesque

Bernard McNamara

Maude Thériault

DÉLÉGUÉ DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Pierre Émond

Le comité exécutif a tenu trois réunions ordinaires au cours de l'exercice 2016-2017 et il n'a tenu aucune réunion extraordinaire. Il a adopté des résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration (CA) touchant les différents services de l'Ordre.

Plus particulièrement, dans le cadre de ses activités, le comité exécutif a :

- obligé trois anciens membres à suivre des cours de perfectionnement avant leur réinscription au tableau de l'Ordre;
- obligé un membre à suivre un cours de déontologie;
- maintenu la décision du comité d'admission quant à la demande d'une candidate à l'exercice relativement à la répartition de ses heures de stage;
- recommandé au CA d'approuver la délivrance du permis d'exercice d'un candidat, en vertu de l'article 45.2 du Code des professions;
- rejeté la recommandation du comité d'inspection professionnelle d'imposer à un membre un stage de perfectionnement avec limitation d'exercice;
- autorisé une poursuite pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'architecte;
- pris acte du rapport d'un consultant sur les actions entreprises à la suite de l'enquête sur le climat de travail;
- indexé les tarifs de l'Ordre pour l'analyse et l'approbation des concours d'architecture durant l'exercice 2016-2017;
- mandaté le cabinet Langlois avocats pour donner suite à la décision du CA de mettre fin au programme d'assurance collective des membres.

2

Les comités



Organigramme

Au cours de l'exercice 2016-2017, l'OAQ a revu la structure de ses comités afin de mieux accomplir sa mission de protection du public et d'atteindre plus efficacement ses objectifs organisationnels. Certains comités ont donc été créés tandis que d'autres ont été abolis.



Conseil d'administration

Comité de gouvernance,
d'éthique et de
ressources humaines

Comité de
planification
stratégique

Comité
d'audit

Comité
exécutif

22

Comité sur
le contrôle
de l'exercice de
la profession

Comité
d'admission

Comité de l'Examen
des architectes du Canada

Comité de
la formation
des architectes

Comité
d'inspection
professionnelle

Comité
de révision
des plaintes

Conseil
de discipline

Conciliation
et arbitrage
de comptes

Comité
des concours

Comité
du congrès

Comité
des prix

Comité de
la valorisation
de l'architecture

Comité sur
la formation
continue

Comité des
techniques
et bâtiments
durables

Comité d'orientation
des Prix d'excellence
en architecture

 Nouveau comité  Comité aboli  Comité maintenu

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a été créé à l'automne 2016, à l'occasion de la révision de l'organigramme des comités, et remplace l'ancien comité de gouvernance. Au cours de l'exercice 2016-2017, il s'est réuni sept fois.

En collaboration avec le consultant Roland Larochelle, il a proposé un nouvel organigramme des comités de l'Ordre. Il a déterminé les mandats des comités suivants: contrôle de l'exercice de la profession, admission, concours, congrès, formation des architectes, inspection professionnelle, planification stratégique, prix, révision des plaintes, ainsi que du conseil de discipline.

De plus, le comité a élaboré un plan de transition en gouvernance pour la période 2016-2019 afin de poursuivre la réduction du nombre de membres du conseil d'administration (CA) tout en permettant aux instances de l'Ordre de fonctionner de façon optimale et cohérente. Ce plan s'arrime avec le nouveau Règlement sur les élections et l'organisation territoriale aux fins des élections au conseil d'administration de l'OAQ recommandé par le comité. Ce dernier a également rédigé le nouveau Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'OAQ.

En matière de ressources humaines, le comité a recommandé au CA de créer trois nouveaux postes à l'Ordre, soit deux postes d'inspecteur et un poste d'agent des services aux membres. Il a également recommandé au CA d'actualiser la rémunération des administrateurs, des membres des comités et de la présidence de l'Ordre.

Enfin, le comité a élaboré deux politiques établissant les paramètres des achats effectués par l'Ordre et du fonctionnement du CA.

Maude Thériault
Présidente

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines conseille le conseil d'administration de l'Ordre sur la structure et les politiques de gouvernance, les politiques de ressources humaines et les enjeux liés à l'éthique et à la conduite des administrateurs. Le comité est formé de trois membres du conseil d'administration, dont la présidente de l'Ordre et un administrateur nommé.

PRÉSIDENTE

Pierre Émond
(jusqu'en octobre 2016)

Maude Thériault
(depuis octobre 2016)

MEMBRES

Nathalie Dion

Louise Champoux-Paillé
(depuis octobre 2016)

Bernard McNamara
(jusqu'en octobre 2016)

Maude Thériault
(jusqu'en octobre 2016)

PERSONNES-RESSOURCES

Jean-Pierre Dumont,
directeur général et secrétaire

Roland Larochelle,
consultant en gouvernance

Comité de planification stratégique

Le comité de planification stratégique a été créé à l'automne 2016. Au cours de l'exercice 2016-2017, il s'est réuni deux fois.

Le comité a étudié le plan opérationnel de l'Ordre pour 2017-2018 et a recommandé son adoption au conseil d'administration. Il a préparé son propre plan d'action pour l'année 2017-2018 et a entamé une réflexion sur le plan stratégique de l'Ordre pour la période 2018-2021. De plus, le comité a suivi la mise en œuvre du plan stratégique 2013-2018 et du plan opérationnel 2016-2017, en donnant son avis sur des dossiers en lien avec les enjeux stratégiques, comme le référentiel de compétences ou la conversation publique sur la politique québécoise de l'architecture.

Nathalie Dion
Présidente

Le comité de planification stratégique suit les enjeux qui touchent l'Ordre et la profession, émet des recommandations sur les orientations du plan stratégique et recommande au conseil d'administration l'adoption d'un tel plan. Le comité est formé de trois membres: la présidente de l'Ordre et présidente du comité, un administrateur élu et un administrateur nommé par l'Office des professions. Au besoin, il fait appel au directeur général et secrétaire de l'Ordre.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion, présidente de l'Ordre	2016
---	------

MEMBRES

Francine Cléroux	2016
Rémi Morency	2016

PERSONNE-RESSOURCE

Jean-Pierre Dumont, directeur général et secrétaire	2016
--	------

Comité d'audit

Au cours de l'exercice, le comité d'audit a tenu deux rencontres au siège social de l'OAQ ainsi qu'un entretien téléphonique. Il s'est penché sur les dossiers suivants:

- Revue des contrôles internes en place et proposition de nouveaux contrôles;
- Analyse du budget 2017-2018 pour recommandation au conseil d'administration;
- Préparation d'un plan d'audit annuel;
- Amorce d'une réflexion sur la gestion des risques qui sera approfondie au cours du prochain exercice;
- Démarches en vue de recruter un troisième membre, qui siégera au comité à compter du début du prochain exercice.

Guy Simard
Président

Le comité d'audit est un nouveau comité qui a pour mandat d'encadrer les activités financières de l'Ordre et de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources. Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration de l'Ordre et il recommande entre autres le budget annuel ainsi que les états financiers vérifiés.

DEPUIS

PRÉSIDENT

Guy Simard	2016
------------	------

MEMBRES

Daniel Gilbert	2016
Poste à pourvoir	

Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession

Le comité sur le contrôle de l'exercice de la profession a été créé à l'automne 2016 à l'occasion de la révision de l'organigramme des comités de l'Ordre.

Le comité n'a tenu aucune réunion au cours de l'exercice 2016-2017.

Le comité sur le contrôle de l'exercice de la profession exerce certains pouvoirs du conseil d'administration concernant l'accès à la profession, notamment l'admission, la délivrance des permis et l'inscription au tableau, de même que la surveillance de l'exercice de la profession.

Le comité est formé de cinq membres, dont la présidente de l'Ordre, deux administrateurs élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions. Il siège habituellement en division de trois membres, incluant la présidente et un administrateur nommé.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion	2016
---------------	------

MEMBRES

Denis Baril	2016
-------------	------

Louise Champoux-Paillé	2016
------------------------	------

Francine Cléroux	2016
------------------	------

Maude Thériault	2016
-----------------	------

COORDONNATRICE

Elena Harizomenov

Comité d'admission

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

Rapport du comité

Au cours de l'exercice, le comité d'admission a tenu sept réunions durant lesquelles il a examiné:

- 390 projets de stage
- 736 rapports de stage
- 176 dossiers d'inscription à l'ExAC

À l'automne 2016, l'Ordre a lancé un appel de candidatures qui lui a permis de recruter trois nouveaux membres.

Le comité remercie chaleureusement ses membres sortants, Marc Chadillon et Normand Desgagnés, pour leur précieuse collaboration ainsi que leur dévouement des dernières années.

Il tient aussi à remercier la permanence de l'Ordre pour son appui et son efficacité dans le traitement des dossiers.

Jean Peters, architecte
Président

DEPUIS

PRÉSIDENT

Jean Peters	2002
-------------	------

MEMBRES

Karine Faucher-Lamontagne	2016
Guillaume Lévesque	2016
Élodie Postel	2016
Juan Vargas	2002

COORDONNATRICE

Alexia Coupez

Comité de l'Examen des architectes du Canada

Le comité de l'Examen des architectes du Canada (CExAC) est constitué de représentants des six principales régions du pays: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, l'Ouest, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il a pour mandat de veiller à la bonne administration de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) partout au Canada et d'assurer la mise à jour de l'examen. Le comité a l'entière autorité quant aux aspects liés au contenu et à la passation de l'ExAC. Il se réunit au moins deux fois par année.

	RÉGION	DEPUIS
PRÉSIDENT		
Donald Sterritt	Atlantique	2016
MEMBRES		
Christopher Babits	Alberta	2013
Nathalie Dion	Québec	2008
Toon Dressen	Ontario	2013
Ronald Kato	Colombie-Britannique	2013
James Wagner	Ouest	2008
COORDINATION ET SECRÉTARIAT		
Jon Clark, Ontario Association of Architects		
Alexia Coupez, OAQ		

Rappelons que c'est en 2008, dans le but d'offrir aux stagiaires en architecture un examen approprié au contexte de l'exercice de la profession d'architecte au Canada, que l'Alberta Association of Architects, l'Ontario Association of Architects et l'OAQ ont instauré un nouvel examen des architectes pour l'ensemble du pays.

Les résultats de l'ExAC 2016

Pour les candidats au titre d'architecte des 10 ordres provinciaux ou territoriaux du Canada

Réussites **443** (72,3%)
 Échecs **170** (27,7%)
Total 613

SECTION 1			SECTION 2		
RÉUSSITES	ÉCHECS	TOTAL	RÉUSSITES	ÉCHECS	TOTAL
459	66	525	468	86	554
87,4 %	12,6 %		84,5 %	15,5 %	

SECTION 3			SECTION 4		
RÉUSSITES	ÉCHECS	TOTAL	RÉUSSITES	ÉCHECS	TOTAL
460	72	532	468	69	537
86,5 %	13,5 %		87,2 %	12,8 %	

Comité de la formation des architectes

Partant du principe qu'une formation de qualité doit correspondre aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'architecte, le comité considère :

1. les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement universitaires qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
2. les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou de certificats de spécialistes, comme un stage, un cours ou un examen professionnels, qui peuvent être imposées par un règlement du conseil d'administration;
3. les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du conseil d'administration, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Notons que ce dernier volet est confié au Conseil canadien de certification en architecture, l'organisation reconnue par la profession d'architecte au Canada pour l'évaluation et l'agrément des diplômes et des programmes d'études canadiens en architecture et la certification de l'expérience des architectes étrangers. Les membres du comité consacrent donc essentiellement leur énergie aux deux premières considérations.

Le comité sur la formation des architectes n'avait pas tenu de réunion depuis plusieurs années. Entièrement renouvelé à la fin de l'exercice 2016, il a tenu deux réunions durant l'exercice.

Le comité de la formation des architectes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des architectes, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion	2016
---------------	------

MEMBRES

Jesus Jimenez Orte	2016
--------------------	------

Martin Bressani	2016
-----------------	------

François Dufaux	2016
-----------------	------

Odile Roy	2016
-----------	------

Jacques Lachapelle (membre invité par le comité)	2016
---	------

COORDONNATRICE

Alexia Coupez	
---------------	--

La complémentarité de ses membres a permis au comité de soulever des questions relatives à la qualité de la formation initiale et professionnelle des étudiants et stagiaires en architecture. Par exemple, la mise à jour des compétences requises pour exercer la profession dans le contexte des mutations du marché du travail a fait l'objet de discussions. Il a été établi que, pour les candidats à la profession, le stage constitue le moment propice pour s'outiller à l'égard de ces mutations. Le comité s'est donc donné pour mission d'élaborer un plan d'action relatif aux modes d'évaluation du stage professionnel et aux mesures qui permettront de l'améliorer.

Nathalie Dion

Présidente

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte.

Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements pertinents de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

Dans la foulée de la refonte de la gouvernance des instances de l'Ordre, le comité d'inspection professionnelle renouvelé a commencé ses travaux à l'hiver 2017. Les membres se sont réunis à deux reprises depuis janvier.

Cette année de réforme a également donné lieu à la révision complète du programme de surveillance générale (PSG). Alors que les anciens processus s'intéressaient essentiellement aux architectes patrons et à la tenue des registres, des dossiers et des bureaux, cette révision réoriente l'évaluation en fonction de la compétence professionnelle des architectes en tant qu'individus. Elle étend en outre l'inspection aux architectes travaillant dans les secteurs public et parapublic. Enfin, les nouveaux outils mis en place permettent de conduire des inspections à distance, ce qui, à la longue, contribuera à l'augmentation du nombre d'inspections réalisées chaque année.

Au début du présent exercice, en avril 2016, l'objectif du PSG était de mener l'inspection auprès de 335 architectes répartis dans 82 bureaux. Parallèlement, un projet pilote d'inspection à distance visait 48 architectes.

Or, la décision d'interrompre et de réviser le PSG, prise à l'automne 2016 avec l'approbation du conseil d'administration, a mis fin à la poursuite de cet objectif initial. En contrepartie, l'équipe d'inspection a concentré ses actions sur la réforme, ce qui a permis de devancer le projet pilote et d'en dépasser l'objectif, comme le montre le tableau ci-dessous.

Carolyne Fontaine
Présidente

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Carolyne Fontaine	2016
Michel Gagnon (jusqu'en octobre 2016)	2006

MEMBRES

Patrice Beauchemin (jusqu'en octobre 2016)	2005
Jean Beaudoin	2016
Marco Comtois (jusqu'en octobre 2016)	2009
Claude Hamelin-Lalonde (jusqu'en octobre 2016)	2006
Lucie Lanthier (jusqu'en octobre 2016)	2011
Antonio Palumbo	2016
Jean-François Parent	2016
Stephanie Helen Tremblay	2016

COORDONNATRICE

Christina Dorion-Racine

INSPECTIONS RÉALISÉES	CUMULATIF	CIBLE	PROGRESSION
Bureaux visités	59	82	72 %
Architectes soumis à l'inspection	176	335	53 %
Architectes soumis à l'inspection à distance (projet pilote)	51	48	106 %
Enquête particulière sur la compétence	1	-	-
Dossiers soumis au syndic	4	-	-

Comité de révision des plaintes

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

	NOMBRE
MEMBRES	
Personnes nommées par le conseil d'administration	5
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste de l'OPQ	2

	NOMBRE
RÉUNIONS	
	4

	NOMBRE
DEMANDES D'AVIS	
Reçues	4
Présentées après expiration du délai	0

	NOMBRE
AVIS RENDUS	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	3
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	1
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Conseil de discipline

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

Le tableau ci-dessous présente les chefs d'infraction contenus dans les plaintes dont l'audience était achevée au 31 mars 2017. Toutes ces plaintes ont été déposées par le syndic et le syndic adjoint.

32

DEPUIS

PRÉSIDENTE EN CHEF BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Marie-Josée Corriveau, avocate 2015

PRÉSIDENTS DE SÉANCE

Daniel Lord, avocat 2015

Guy Giguère, avocat 2015

Lyne Lavergne, avocate 2015

Jean-Guy Légaré, avocat 2015

MEMBRES

Jacques Delorme 1990

Pierre Fournier 2010

Michel Gagnon 2016

Marina Gusti 2014

Jean-Charles Martineau 2001

Réjean Martineau 2001

Jacques Parenteau 2009

Michel Roy 2008

Jean-Claude Zérounian 2009

CHEFS D'INFRACTION

NOMBRE

CODE DE DÉONTOLOGIE

Participer ou contribuer à la pratique illégale de la profession - articles 4.02.01 h) et 59 (2) 55

Ne pas conclure une entente concernant ses services professionnels relevant de son champ d'exercice exclusif directement avec le maître de l'ouvrage ou son représentant - articles 3.05.08 et 40 43

Apposer son sceau et sa signature sur des plans sans en avoir une connaissance et une maîtrise globale - article 29 31

Apposer son sceau et sa signature sur des plans non préparés dans son bureau, par soi-même ou sous sa direction et sa surveillance - article 4.02.01 a) 22

Faire de la publicité fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur - article 68 4

Faire de la représentation fausse et trompeuse - article 15 3

Avoir omis d'indiquer sur les documents préparés dans l'exercice de sa profession les fins pour lesquelles ils sont préparés - article 27 1

Communiquer avec le plaignant sans l'autorisation écrite du syndic - article 59 (7) 1

CODE DES PROFESSIONS

Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession - article 59 (2) 3

Faire entrave à l'enquête du syndic - articles 114 et 122 1

RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES DOSSIERS, DU REGISTRE ET DES BUREAUX DES ARCHITECTES

Ne pas tenir un registre conforme à la réglementation - article 2.01 a) 1

Ne pas tenir ses dossiers en conformité avec la réglementation - article 2.01 b) 1

Ne pas respecter la tenue de bureau - article 3.04 1

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE**NOMBRE**

Séances	10
Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	3
Recommandations au conseil d'administration	1
Décisions prises par le conseil d'administration relativement à ces recommandations	1
Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel au Tribunal des professions	2
Plaintes déposées par un plaignant privé	0

DÉCISIONS DU CONSEIL**NOMBRE**

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé ou déclarant l'intimé coupable	2
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	4
Imposant une sanction	0
Décisions rendues pour des audiences tenues en 2014-2015	0
Décisions rendues pour des audiences tenues en 2015-2016	3
Autres	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

Amende et frais du dossier	3
Amende, frais du dossier et réprimande	1

TRIBUNAL DES PROFESSIONS**NOMBRE**

Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel	2
Appels entendus	2
Décisions rendues	2

Conciliation et arbitrage de comptes

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et à permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires.

Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

NOMBRE

DEMANDES DE CONCILIATION

Reçues	14
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	6

NOMBRE

ARBITRAGE

Membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	1
Séances du conseil d'arbitrage	1
Demandes d'arbitrage reçues	2
Sentences arbitrales rendues	1

Comité des concours

Le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture de même que sur les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

Nombre de réunions

En plus de se réunir à quatre reprises en cours d'exercice, le comité a tenu deux rencontres avec la Ville de Montréal, une rencontre avec la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et une rencontre avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Concours d'architecture ayant fait l'objet d'un suivi au cours de l'exercice

- Agrandissement du Cégep du Vieux Montréal et de la Maison Théâtre;
- Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse Le Cube, à Montréal;
- Pôle du savoir, d'histoire et de la culture de Chambly;
- Réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal (Bibliothèque et Archives nationales du Québec);
- Complexe aquatique de Laval;
- Auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, à Maniwaki;
- Rénovation et agrandissement de la bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec;
- Bibliothèque du Plateau à Gatineau;
- Rénovation et agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve à Montréal;
- Musée d'art contemporain de Montréal.

Principales réalisations

Le comité a poursuivi sa collaboration avec le MCC concernant le règlement type pour l'organisation de concours d'architecture. La notion de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts continue notamment de faire l'objet de discussions. Par ailleurs, des échanges ont

	DEPUIS
PRÉSIDENT	
Frédéric Dubé	2010 (membre depuis 2007)
MEMBRES	
Anne Cormier	2009
Patrick Littée	2017 (janvier)
Nicolas Marier	2013
André Perrotte	2010 (jusqu'à janvier 2017)
Guy Villemure	2010 (jusqu'à janvier 2017)
Jacques White	2008
PERSONNE-RESSOURCE	
Hélène Lefranc	

également été entamés à propos d'un règlement type de même nature avec le Bureau de design de la Ville de Montréal et le MAMOT. Des enjeux concernant les décisions relatives à l'exclusion de concurrents et le respect des budgets ont notamment été soulevés.

Les concours suivis durant l'exercice ont nécessité plus d'interventions qu'à l'habitude de la part du comité, car ceux menés sous la direction du MCC utilisaient pour la première fois le nouveau règlement type, alors que ceux supervisés par le MAMOT se sont déroulés dans un contexte en constante évolution.

Frédéric Dubé
Président

Comité du congrès 2016

Formé d'architectes de la région de la Capitale-Nationale, ce comité a été mis sur pied en raison de la tenue du congrès à Québec. Son mandat était d'épauler la permanence de l'Ordre dans l'élaboration du thème et du programme et le choix des conférenciers. Maintenant dissous, il fera place à un comité permanent lors du prochain exercice.

MEMBRES

Daniel Gilbert

Louis Leduc

Rémi Morency

Jacques White

COLLABORATEURS

Véronique Bourbeau

Catherine Bourbeillon

Sébastien Desparois

Nombre de réunions : 4

36

Comité des prix

Le mandat de ce nouveau comité, formé à l'hiver 2017, est de voir à la refonte et à la mise en œuvre du programme des prix de l'Ordre (Prix d'excellence en architecture, prix Thomas-Baillairgé, médaille du Mérite, bourse du Collège des présidents) en évaluant la pertinence de chacun. À cette fin, il fait un état des lieux des prix d'architecture au Québec afin de positionner l'Ordre dans un créneau qui lui est propre.

PRÉSIDENT

Julien Guin-Charbonneau

MEMBRES

Stéphanie Augy

Isabelle Beauchamp

Shawn Moscovitch

COORDONNATRICE

Véronique Bourbeau

Nombre de réunions : 1

Centre d'escalade Allez Up
Smith Vigeant architectes
Photo: Stéphane Brügger

3

Les directions



Direction de la pratique professionnelle

Deux chantiers d'envergure ont occupé la direction de la pratique professionnelle en 2016-2017 : la réforme du service de l'inspection et l'élaboration du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec*. D'autres réalisations importantes se sont concrétisées du côté de l'admission et de la formation continue.

Inspection professionnelle

L'exercice 2016-2017 a marqué le coup d'envoi d'une ambitieuse réforme en inspection professionnelle. Ce service, désormais accompagné par un nouveau comité, s'est doté d'une nouvelle équipe d'inspecteurs composée de trois architectes dont la diversité des profils permet de renforcer l'expertise interne de l'OAQ, tant en inspection qu'en aide à la pratique.

Cette réforme a été enclenchée à l'automne 2016, lorsque le conseil d'administration a résolu de suspendre le programme de surveillance générale afin de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique visant l'amélioration du service de l'inspection professionnelle. Cette pause a eu pour effet de restreindre l'atteinte des objectifs du programme de surveillance générale. En revanche, des énergies ont été consacrées à la réalisation d'un projet pilote d'inspection basé sur le développement professionnel des architectes. Entre octobre 2016 et avril 2017, 51 architectes ont donc collaboré, avec l'équipe d'inspection, à la mise au point de nouveaux processus.

Ces nouveaux processus s'articulent autour de trois axes : l'évaluation individuelle de l'architecte (plutôt que du bureau), l'évaluation de la compétence (plutôt que des aspects administratifs) et l'évaluation d'architectes issus de tous les profils de pratique : patrons et employés des bureaux d'architectes, architectes des secteurs public et parapublic, etc.

Aide à la pratique

À l'instar de nombreux ordres professionnels, l'OAQ a amorcé, en cours d'exercice, l'élaboration d'un référentiel de compétences lié à la profession d'architecte. L'objectif est de mettre à la disposition de l'Ordre, de ses membres et du public un document officiel présentant la profession de façon rigoureuse, réaliste et complète. Le référentiel soutiendra l'Ordre dans la réalisation de sa mission de protection du public et constituera la pierre angulaire des activités du service d'aide à la pratique. Il permettra par exemple de cerner les besoins de formation des membres et offrira un cadre d'évaluation de la compétence professionnelle lors de l'inspection. L'Ordre passe ainsi du mode contrôle au mode accompagnement.

Le référentiel a été élaboré par les consultants de la firme Éduconseil, sous la supervision d'un comité directeur qui a assuré, tout au long de l'exercice, la cohérence et la qualité de l'outil. Ce comité était composé des architectes Maryse Laberge, Daniel Gilbert, Félix-Antoine Labossière et Robert Lapierre. Nous tenons à les remercier de leur précieuse collaboration. Le lancement du référentiel et son utilisation dans le contexte de l'inspection professionnelle sont prévus pour l'exercice 2017-2018.

L'année 2016-2017 marque également la naissance de la rubrique « Aide à la pratique » dans *Esquisses*. Comme son nom l'indique, cette rubrique vise à documenter les enjeux de la pratique de la profession observés dans le cours des différentes activités de l'Ordre, qu'il s'agisse de l'encadrement des stagiaires ou de l'exercice hors des bureaux d'architectes.

Admission

En plus des activités normales d'encadrement du stage et de gestion du tableau des membres, l'Ordre a continué à jouer son rôle de coadministrateur de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) pour une dixième année consécutive. En collaboration avec l'Ontario Association of Architects, nous avons ainsi organisé les différentes activités de rédaction, de révision et de correction de l'examen aux quatre coins du pays.

L'Ordre a également collaboré avec l'Office québécois de la langue française à la mise en place d'un nouvel examen de français destiné aux candidats à la profession. Cette épreuve prend la forme de mises en situation qui permettent d'évaluer la connaissance de la langue dans le contexte d'un projet d'architecture. Rappelons qu'en vertu de l'article 35 de la Charte de la langue française, la connaissance du français est requise pour être admis à un ordre professionnel.

Notons enfin que, parmi les 148 architectes admis à l'Ordre en 2016-2017, 43 ont été formés à l'étranger et ont bénéficié d'une certification universitaire ou d'une reconnaissance d'expérience professionnelle, soit 29 % des nouvelles admissions. Cette proportion sera appelée à augmenter au cours des prochaines années, puisque le Regroupement des ordres d'architectes canadiens négocie actuellement un accord de reconnaissance mutuelle avec le Conseil des architectes d'Europe.

Formation continue

L'année 2016-2017 marquait la fin du cycle de formation continue 2014-2016. De nombreux architectes ont ainsi profité des derniers mois du cycle pour compléter les 40 heures de formation obligatoire. Seule une poignée d'architectes n'a pas été en mesure de remplir cette obligation. Parmi les activités de formation de l'Ordre les plus populaires, notons les cours en lien avec la réglementation et les conférences des Mardis verts, qui ont récolté plus de 6000 visionnements en ligne. Les tableaux de la page suivante présentent l'ensemble des activités de formation continue organisées par l'Ordre en cours d'exercice.

Le congrès Au tour du BIM, qui s'est tenu à Québec à l'automne, traitait des enjeux de la modélisation des données du bâtiment (MDB/ BIM). L'évènement a été couronné de succès, comme en font foi les 133 participants inscrits. En marge du congrès, 6 équipes multidisciplinaires et intergénérationnelles totalisant 38 personnes ont participé à une charrette d'architecture intitulée « Sous les bretelles de l'autoroute Dufferin », organisée en partenariat avec le Centre de formation en développement durable.

Liaison avec les organismes externes

L'Ordre a maintenu ses liens avec les organismes qui partagent et complètent sa mission de protection du public. Il l'a fait lors de différents forums de collaboration, notamment avec la Table multisectorielle BIM, l'organisme Garantie de construction résidentielle ainsi que le comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées piloté par la Régie du bâtiment (RBQ) et l'Office des personnes handicapées du Québec.

Finalement, l'Ordre a continué de suivre de près le projet d'actualisation de la Loi sur les architectes et la réforme des programmes entreprise par la RBQ en vue d'améliorer la qualité de la construction et la sécurité du public. En cours d'année, l'OAQ a également participé à de nombreux échanges avec l'Office des professions, le ministère de la Justice, l'Ordre des technologues professionnels du Québec et la RBQ. Les discussions entamées se poursuivront au cours du prochain exercice.

Sébastien-Paul Desparois, architecte

Directeur de la pratique professionnelle

Formation continue

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ	NOMBRE DE PARTICIPANTS (TOTAL)
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE				
Administration de projet				
Adaptation au changement	1,5	1	109	120
L'impact de la MBD sur les contrats	1,5	1	77	87
Aspects techniques				
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7	1	5	8
MDB et cycle de vie: Données en héritage	1,5	1	40	50
MDB et responsabilités de l'architecte	1,5	1	77	84
Déploiement de la MDB: Sur la trace des pionniers	1,5	1	112	126
MDB au Centre Vidéotron: Un avant-goût de l'avenir	1	1	96	108
MDB et donneurs d'ouvrage: Satisfaire les attentes	1,5	1	98	107
Culture architecturale				
Visite architecturale du monastère des Augustines	1,5	1	96	105
Visite architecturale du pavillon Pierre Lassonde du Musée national des beaux-arts du Québec	1,5	1	92	99
Planification et conception				
Concours d'architecture (partie 2): L'organisation et la conduite des concours	7	1	5	8
Tout sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec	1,5	1	93	104
Réglementation du bâtiment et aspects juridiques				
Code de construction: Partie 9	15	1	10	18
Code de construction: Partie 10	7	1	12	12
Code de construction 2010: Survol des modifications, Chapitre 1, Bâtiment	3,5	8	113	125
Survol du Code de sécurité, Chapitre VIII, Bâtiment	3,5	1	4	5
Les réglementations touchant les constructions à la Ville de Montréal	3,5	1	13	14
Réglementation du bâtiment	35	6	20	148
Le Code de déontologie des architectes	3	1	2	3
Environnement et énergie				
Architectes et changements climatiques - de la pensée au geste	1,5	1	42	49
Charrette: Sous les bretelles de l'autoroute Dufferin	8	1	5	30



ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ	NOMBRE DE PARTICIPANTS (TOTAL)
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES				
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	15	8	113	176
MARDIS VERTS DE L'OAQ				
Les bureaux de STGM				55
Le plan d'aménagement urbain du Technopôle Angus				45
Le projet Sainte-Germaine-Cousin				50
Le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce: Architecture (dés)intégrée				65
RADIATION IMPOSÉE POUR MANQUEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES				
Sanctions imposées				15

Bureau du syndic

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes en fonction de la réglementation en vigueur. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête quand on l'informe d'une possible infraction aux dispositions de la Loi constituant l'Ordre, au Code des professions ou aux règlements qui découlent de ce code ou de cette loi, notamment le Code de déontologie des architectes.

Le bureau du syndic est aussi responsable des enquêtes relatives à la pratique illégale et à l'usurpation du titre d'architecte. Il procède à ces enquêtes à la suite de signalements et par des inspections de chantiers de construction.

S'ajoute aux deux responsabilités précédentes la gestion des dossiers de conciliation et d'arbitrage des comptes régis par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des architectes du Québec.

Le bureau du syndic répond annuellement à plus de 1000 appels et courriels provenant du public et des architectes. Il s'agit surtout de demandes de renseignements sur les lois, codes et règlements régissant l'exercice de la profession. Le syndic en profite pour informer le public et faire de la prévention auprès des architectes.

Parmi les principaux enjeux soulevés lors de la conduite de ses activités, le bureau du syndic relève notamment les difficultés des membres à se conformer à la réglementation sur l'exercice en société, sur le travail en réseau (ou à distance) et sur l'obligation de conclure les mandats avec le maître de l'ouvrage. Le bureau du syndic oriente ses interventions de façon à répondre à ces enjeux de manière soutenue.

Pierre Collette
Syndic

Activités du bureau du syndic

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	70
Total des membres visés par ces dossiers	73
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	39
Total des dossiers ouverts avant 2016	46
DÉCISIONS	
Décisions de porter plainte	3
Décisions de ne pas porter plainte	15
Décisions de régler par la conciliation	42

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre

DESCRIPTION	NOMBRE
Plaintes reçues	39
Enquêtes achevées portant sur l'exercice illégal	8
Enquêtes achevées portant sur l'usurpation de titre réservé	17
Enquêtes achevées portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	3
Poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation du titre réservé	13
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	0
Jugements rendus par la Cour du Québec	0
Plaintes réglées à l'amiable	9

Direction des communications et des affaires publiques

Le service des communications et des affaires publiques a contribué comme jamais à propulser la notoriété du projet de politique québécoise de l'architecture auprès du grand public et des élus. Il a de surcroît produit le plus grand nombre de mémoires et de prises de position de son existence.

Affaires publiques

Les démarches entourant la politique québécoise de l'architecture (PQA) ont constitué le projet phare du service des communications et des affaires publiques durant cet exercice. En collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, le service a planifié une tournée de conversations publiques dans 13 villes pour entendre la population s'exprimer sur l'avenir de l'architecture québécoise. L'objectif est de démontrer au gouvernement du Québec que l'adoption d'une PQA telle que le propose l'Ordre est souhaitée par la population.

Les préparatifs de cette tournée ont englobé la production d'un contenu accessible au grand public. Un cahier du participant, deux vidéos, un site Web et une plateforme de délibération en ligne ont ainsi été conçus avec le souci de vulgariser les principaux enjeux entourant l'architecture et de poser des questions suscitant la participation du plus grand nombre. Après une première conversation le 14 mars à Québec, l'Ordre est allé à la rencontre des citoyens de Rouyn-Noranda, de Saguenay et de Rimouski afin de recueillir leurs idées. À chacune de ces occasions, le service a assuré la logistique et l'accompagnement de la présidente. La visite des neuf autres villes a eu lieu au début de l'exercice 2017-2018.

L'équipe des communications a également entrepris de nombreuses démarches auprès d'arrondissements, de municipalités, de ministères et d'organismes afin d'obtenir leur appui au projet de PQA. Au cours de l'exercice, ces actions ont valu à l'Ordre l'appui officiel de 39 instances municipales – dont les villes de Québec, Laval, Sherbrooke et Gatineau et 10 arrondissements montréalais. Trois commissions scolaires de même que la Fédération des commissions scolaires du Québec ont également adopté des résolutions en ce sens.

Le projet de PQA a aussi suscité un vif intérêt dans les médias: les premières activités de la tournée de conversations publiques ont généré, à elles seules, une soixantaine d'articles et d'entrevues à l'échelle locale et provinciale.

Parallèlement, le service des communications et des affaires publiques a produit 14 mémoires et prises de position, un record depuis sa création (voir la liste à la page suivante). Pour la première fois de son existence, l'Ordre a été expressément invité à participer à certaines consultations publiques:

- Projet de politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal;
- Réglementation et outils municipaux sur le bâtiment durable de la Ville de Montréal;
- Projet de loi n° 98 – Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.

De façon générale, les mémoires de l'Ordre ne sont pas passés sous le radar. À titre d'exemple, son mémoire sur le Réseau électrique métropolitain (REM) est cité 18 fois dans le rapport produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le mémoire sur la Stratégie centre-ville, lui, est cité à 31 reprises dans le rapport de consultation produit par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). De plus, ces deux organismes reprennent à leur compte plusieurs des recommandations de l'OAQ dans leurs rapports. >

Le service en chiffres

97

interventions
ou citations
dans les médias

14

mémoires ou
prises de position

10

groupes
de travail

Mémoires et prises de position

■ **L'architecture au service de l'identité culturelle montréalaise**

Consultation publique montréalaise sur le Projet de politique de développement culturel 2017-2022: Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique

■ **Projet de loi n° 121 – Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Consultation d'étude organisée par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

■ **Projet de loi n° 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs**

Consultation d'étude organisée par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

■ **Pour des bâtiments à la hauteur des ambitions montréalaises**

Consultation publique sur la réglementation et les outils municipaux sur le bâtiment durable de la Ville de Montréal

■ **Pour un cœur en santé et à échelle humaine**

Consultation publique sur la Stratégie centre-ville de Montréal menée par l'OCPM

■ **Relever les défis du 21^e siècle par le logement**

Consultation publique « Parlons logement » menée à l'occasion de la définition de la stratégie nationale sur le logement du Canada

■ **REM – Ralentir pour aller plus loin**

Enquête et audiences publiques sur le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif menées par le BAPE

■ **Projet de loi n° 108 – Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics**

Consultation d'étude organisée par la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale

■ **Projet de loi n° 98 – Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel**

Consultation d'étude organisée par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale

■ **La qualité architecturale, un chantier à poursuivre**

Consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec menée par le ministère de la Culture et des Communications

■ **Révision de la Loi sur les architectes et réforme de l'encadrement de la construction**

Lettre adressée à Dominique Vien, ministre responsable du Travail

■ **Guide *Présentation d'une demande de mesures équivalentes ou différentes***

Consultation ciblée de la Régie du bâtiment du Québec

■ **Règlement de la RBQ sur la production des plans et devis et de l'attestation de conformité des travaux au Code de construction**

Consultation ciblée de la Régie du bâtiment du Québec

■ **Formation initiale donnant accès aux permis des ordres professionnels**

Consultation ciblée de l'Office des professions du Québec

Réseaux sociaux et médias électroniques

Le service des communications et des affaires publiques a poursuivi son activité dans les réseaux sociaux, et les résultats sont au rendez-vous, comme en témoigne la croissance des abonnés aux différents comptes de l'Ordre.

Parallèlement, le site Web a fait l'objet de plusieurs chantiers visant à améliorer le service aux membres. Un système de gestion en ligne des coordonnées, des emplois et du statut d'assurance a été mis en place, tandis qu'un système de gestion en ligne des firmes d'architecture par leurs associés est en cours d'élaboration. Le bulletin électronique *Élévation* a subi une cure de rajeunissement, et nous travaillons présentement à la refonte graphique du bulletin *Formation continue et offres d'emploi*. Celui-ci sera scindé en deux bulletins afin de mieux répondre aux besoins des abonnés.



3188 mentions « J'aime »
attribuées à la page

+35 %

par rapport à 2015-2016



1588 abonnés

+19 %

par rapport à 2015-2016



1268 abonnés

+32 %

par rapport à 2015-2016

Magazine *Esquisses*

ÉTÉ 2016
Modélisation des
données du
bâtiment
(MDB/BIM)



AUTOMNE 2016
Design actif



HIVER 2016-2017
Identité culturelle



PRINTEMPS 2017
Évaluations
post-occupation

Événements

Le congrès annuel des architectes a eu lieu à Québec les 15 et 16 septembre 2016 sur le thème de la modélisation des données du bâtiment. L'évènement, qui a réuni plus de 150 participants, a été le fruit d'une collaboration entre le service des communications et des affaires publiques et celui de la formation continue. Il a surtout été le théâtre d'une première dans l'histoire du congrès, soit la tenue d'une charrette d'architecture multidisciplinaire et intergénérationnelle, mise sur pied en collaboration avec le Centre de formation en développement durable de l'Université Laval. Le service s'enorgueillit aussi d'avoir organisé son tout premier évènement certifié écoresponsable.

Le 6 juin 2016, la traditionnelle remise des permis d'exercice a accueilli 118 nouveaux architectes en présence de 317 invités. La cérémonie a été l'occasion de remettre la bourse du Collège des présidents, décernée annuellement à un étudiant finissant en architecture.

Le service a par ailleurs collaboré à l'organisation du Sommet mondial du design en étant membre du comité des communications de l'évènement et en participant aux réunions du comité scientifique - volet architecture.

Direction de l'administration

Au cours de l'exercice 2016-2017, la direction de l'administration a poursuivi son travail de révision et de rédaction de politiques et de procédures pour améliorer et uniformiser ses façons de faire.

Le grand chantier de numérisation et d'archivage des documents papier amorcé en 2012-2013 suit son cours, après avoir franchi une étape importante: tous les dossiers de membres et de stagiaires ont été massivement importés dans Constello, le système de gestion intégrée des documents utilisé par l'Ordre. Il nous reste maintenant à numériser et à traiter certains dossiers d'archives historiques issus entre autres de la direction générale. Ce travail de longue haleine a pour but de faciliter la consultation et la gestion de documents à l'interne, dans une optique de modernisation et d'optimisation des services offerts aux membres.

L'exercice 2016-2017 marque aussi la création du comité d'audit. La collaboration de la direction de l'administration à ce comité a entre autres contribué à une nouvelle analyse des contrôles internes et à la révision de certaines procédures pour assurer une meilleure gestion.

Par ailleurs, le service de la comptabilité a acquis un nouvel outil qui permet de générer un registre de fournisseurs. Ce logiciel aidera l'Ordre dans l'application de la politique d'achat mise sur pied durant cet exercice. L'OAQ a également conclu une entente avec la firme Moneris par suite d'un regroupement des ordres professionnels qui vise à réduire les frais de perception des paiements par carte de crédit. Grâce à cette entente, l'Ordre a vu ses frais bancaires diminuer de façon considérable.

L'accompagnement de la direction générale dans le recrutement, la sélection et l'intégration des nouveaux employés a aussi constitué un projet marquant durant cet exercice. Deux personnes se sont par ailleurs jointes à l'équipe de l'administration: Mirielle Bertrand, agente de services aux membres, ainsi que Lise Bergeron, technicienne à la comptabilité. Leur arrivée nous permettra de poursuivre nos efforts en vue d'améliorer la gestion de l'Ordre et de rehausser la qualité des services rendus au public et aux membres.

Nathalie Thibert
Directrice de l'administration

Personnel de l'Ordre

Direction

Directeur général et secrétaire

Jean-Pierre Dumont

Adjointe

Elena Harizomenov

Administration

Directrice

Nathalie Thibert

Coordonnatrice des finances

Marie-Pascale Fontaine Dulude

Contrôleur contractuel

Patrick St-Amour

Adjointe administrative générale

Laurianne Juvigny

Agente des services aux membres

Mirielle Bertrand

Technicienne à la comptabilité

Lise Bergeron

Réceptionniste

France Hébert

Bureau du syndic

Syndic

Pierre Collette

Enquêteur et syndic adjoint

Claude Bonnier

Communications et affaires publiques

Directeur

Pierre Frisko
(jusqu'en octobre 2016)

Chargée de projets

Véronique Bourbeau

Agente de recherche et éditrice

Christine Lanthier

Agente de recherche et de liaison

Hélène Lefranc

Remplacements temporaires – congés de maternité

Anne-Laure Favereaux, coordonnatrice de l'admission (jusqu'en septembre 2016)

Edouardine Gombe Tobane, gestion administrative (jusqu'en novembre 2016)

Eva Lacroix, adjointe administrative générale (jusqu'en mai 2016)

Pascale Sandaire, adjointe administrative générale (mai à octobre 2016)

Pratique professionnelle

Directeur

Sébastien-Paul Desparois

Coordonnatrice de l'admission

Alexia Coupez

Coordonnatrice de l'aide à la pratique

Catherine Bourbeillon

(jusqu'en septembre 2016)

Virginie Harvey

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Christina Dorion-Racine

Inspecteurs

Stéphanie Caron

Hubert Chamberland

(jusqu'en septembre 2016)

Pierre d'Anjou

Louis Réjean Gagné

René Lagacé

(jusqu'en septembre 2016)

N. Jean-Pierre Pelletier

(jusqu'en septembre 2016)

Claude Tanguay

(jusqu'en septembre 2016)

4

Les membres

48

Admission et délivrance des permis

Changements au tableau de l'ordre

Nombre de membres au 31 mars 2016: 3739

Nouvelles inscriptions: **148**

Réinscriptions: **62**

Démissions: **77**

Radiations: **65**

Décès: **9**

Nombre de membres au 31 mars 2017: 3798

- Réinscriptions au tableau de l'Ordre ayant fait l'objet d'une décision du comité d'admission: **18**
- Radiations du tableau pour non-paiement de la cotisation professionnelle: **46**
- Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle: **4**
- Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes: **15**
- Radiations du tableau à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Inscriptions au tableau avec limitation d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Suspensions ou révocations du permis d'exercice: **0**

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires et d'autorisations spéciales

- Permis temporaires délivrés en cours d'exercice: **1**
- Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice: **5**
- Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux: **0**
- Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française
 - Reçues: **1**
 - Acceptées: **1**
 - Refusées: **0**
- Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions: **0**
- Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions: **5**
- Détenteurs d'un permis temporaire* en fin d'exercice: **1**
- Détenteurs d'une autorisation spéciale* en fin d'exercice: **7**

* Le 9 décembre 2016, le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de ne délivrer un permis temporaire qu'aux membres qui ne possèdent pas une connaissance suffisante du français et de délivrer une autorisation spéciale aux personnes légalement autorisées à exercer la profession à l'extérieur de la province et appelées à travailler sur des projets spécifiques ayant lieu au Québec.

Activités relatives à la délivrance de permis

■ Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

- Reçues: **148**
- Acceptées: **148**
- Refusées: **0**
- N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: **0**

■ Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes: **0**

■ Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: **33**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	
CANADA	Québec	0	0	0	0
	Ontario	2	2	0	0
	Provinces de l'Atlantique	2	2	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	4	4	0	0
HORS CANADA	France	2	2	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	2	2	0	0
	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	26	26	0	0
	Total hors Canada	30	30	0	0

- Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: **1**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	
CANADA	Québec	0	0	0	0
	Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	0	0	0	0

HORS CANADA	France	0	0	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
	États-Unis	1	1	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	0	0	0	0
	Total hors Canada	1	1	0	0

- Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités: **13**

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	
CANADA (en vertu du règlement 94q)	Ontario	3	3	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	3	3	0	0

HORS CANADA	France (en vertu du règlement 93c2)	7	7	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
	États-Unis	3	3	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	0	0	0	0
	Total hors Canada	10	10	0	0

Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec

Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France

Au cours de l'exercice 2016-2017, sept architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada-États-Unis

L'obligation qu'ont les candidats de prouver leur bonne connaissance de la langue française limite le nombre de demandes au Québec. Au cours de l'exercice 2016-2017, trois architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada-États-Unis-Mexique

Les ordres d'architectes du Canada, le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) aux États-Unis et la Federación de Colegios de Arquitectos de la República Mexicana (FCARM) ont conclu un accord tripartite permettant la reconnaissance mutuelle de la mobilité des architectes dans toute l'Amérique du Nord.

Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2014, suscite un faible volume de demandes au Canada. Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune demande n'a été formulée au Québec, mais deux demandes d'information en vue d'une soumission de dossier ont été adressées à l'admission.

ARM Canada-Europe

Les discussions en vue d'un arrangement de reconnaissance mutuelle sont toujours en cours entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe. Pendant l'exercice, plusieurs rencontres ont permis de rapprocher les deux parties de la conclusion d'une entente.

Formation adaptée pour les diplômés en architecture français

L'Ordre offre de la formation adaptée aux diplômés français qui se sont prévalus de l'ARM pour les architectes français. Voici le détail de cette formation obligatoire.

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	4
Réglementation du bâtiment	3
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	3

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

■ Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec: **34**

	AU CANADA	HORS CANADA
Reçues	4	30
Acceptées	4	19
Refusées	0	0
Acceptées provisoirement	0	11
N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0

■ Provenance des demandes
(hors du Canada)

PAYS	DEMANDES REÇUES
Algérie	6
Arabie saoudite	1
Colombie	1
Égypte	1
Espagne	1
France	2
Iran	5
Liban	5
Pérou	1
Portugal	1
République dominicaine	1
Syrie	2
Tunisie	1
Venezuela	2
Total	30

■ Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu: 7

	AU CANADA	HORS CANADA
Reçues	0	7
Acceptées	0	0
Acceptées en partie	0	7
Refusées	0	0
N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0

■ Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire: 7

	AU CANADA	HORS CANADA	CONDITION REMPLIE ET ACCEPTÉE
Cours	0	2	2
Stage	0	5	5
Examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0

Effectifs

Statistiques
au 31 mars 2017

TOTAL,
ARCHITECTES
3798

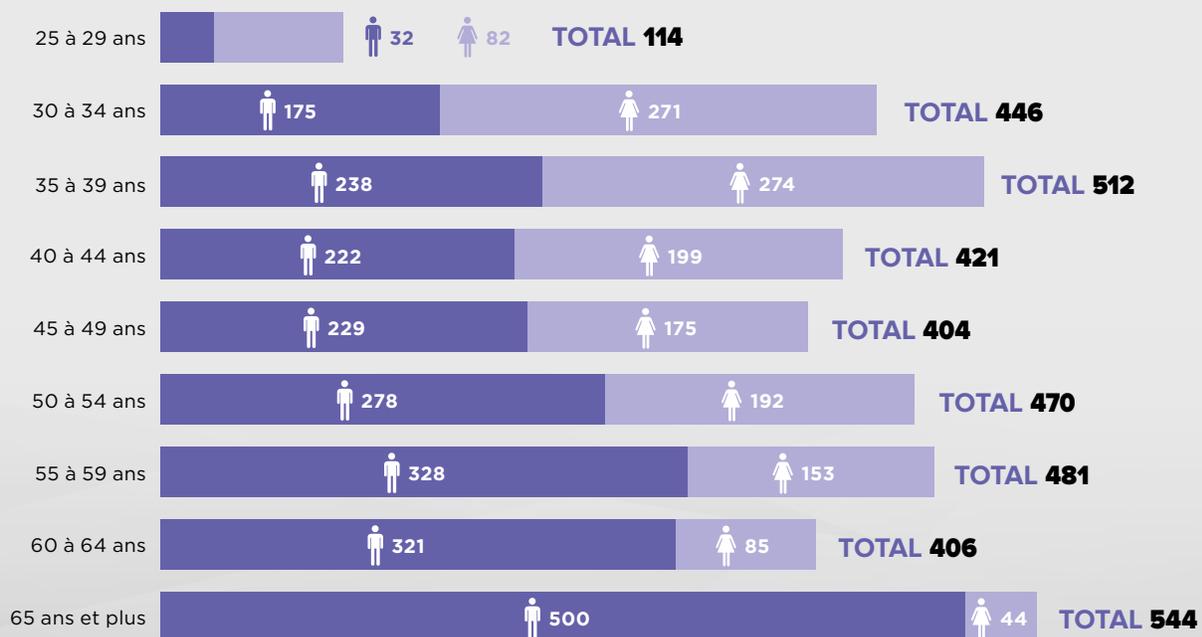


2323

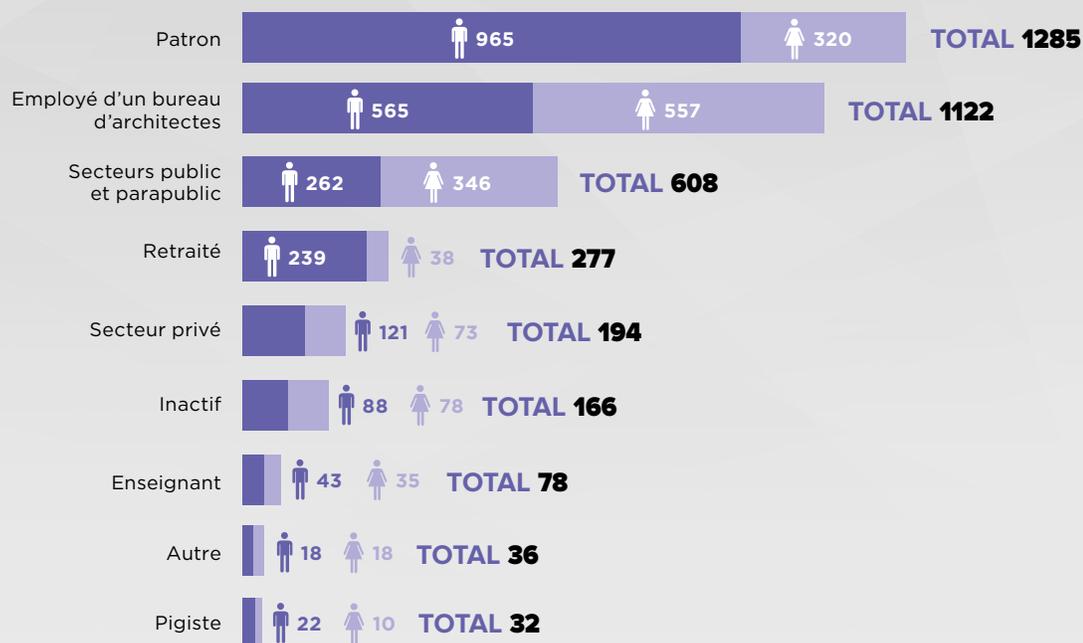


1475

Répartition par groupe d'âge



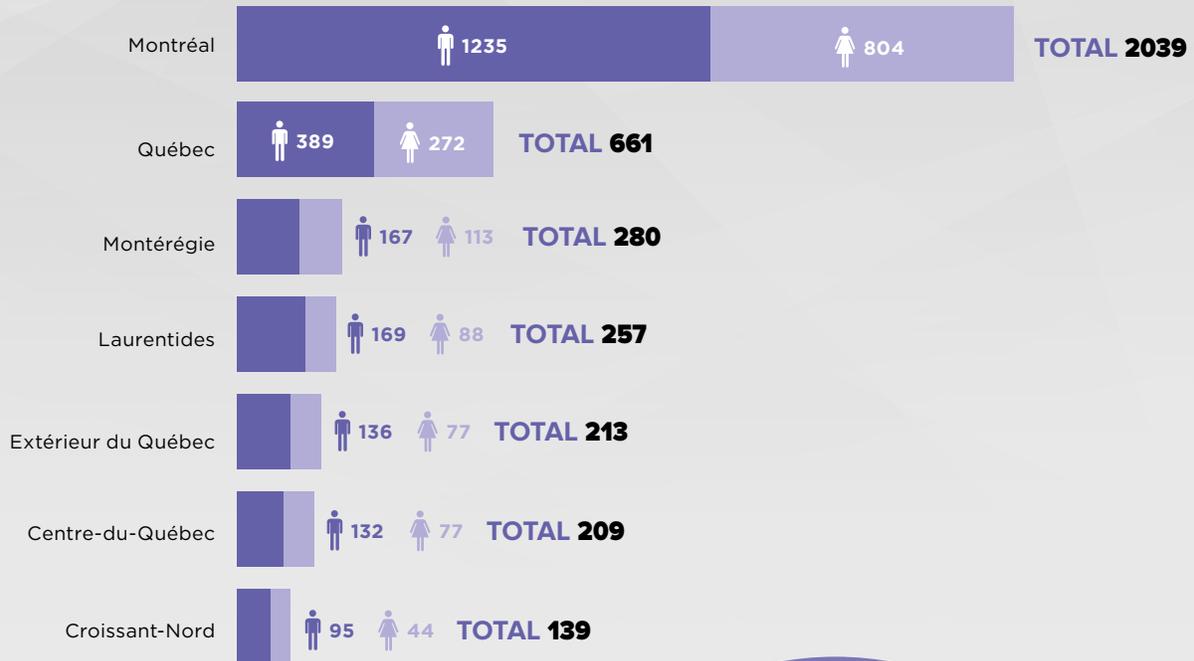
Répartition par occupation principale



Répartition par région administrative

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	11	8	19
Bas-Saint-Laurent	28	7	35
Capitale-Nationale	340	249	589
Centre-du-Québec	21	13	34
Chaudière-Appalaches	49	23	72
Côte-Nord	7	7	14
Estrie	42	23	65
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	5	16
Lanaudière	42	24	66
Laurentides	74	33	107
Laval	64	37	101
Mauricie	27	17	44
Montérégie	167	113	280
Montréal	1235	804	2039
Nord-du-Québec	1	0	1
Outaouais	31	18	49
Saguenay-Lac-Saint-Jean	37	16	53
Extérieur du Québec	136	77	213

Répartition par région électorale



56

Répartition par classe de cotisation

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cotisation normale 983,00 \$	1721	1123	2844
Nouveau membre (trois premières années d'inscription) 511,50 \$	206	310	516
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription, non retraité 275,75 \$	154	4	158
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription, retraité 134,30 \$	143	9	152
Membre à la retraite 275,75 \$	99	29	128

Cotisation professionnelle 2016-2017

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

TOTAL,
STAGIAIRES
1086



Garantie relative à la responsabilité professionnelle

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes).

- Nombre d'architectes couverts par le Fonds des architectes: **1528***
- Montant prévu de la garantie par sinistre: **1 M\$*** (1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions [SA] ou en société en nom collectif à responsabilité limitée [SENCRL])
- Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: **2 M\$ par année*** (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en SA ou en SENCRL).

* Au 31 décembre 2016, date de fin d'exercice du Fonds.

Exercice en SA ou en SENCRL

- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SA: **1522**
- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SENCRL: **140**

5

Les états financiers

Rapport financier consolidé annuel

au 31 mars 2017

- 59** Rapport de l'auditeur indépendant
- 60** Bilan consolidé
- 61** Évolution de l'actif net consolidée
- 62** Résultats consolidés
- 64** Flux de trésorerie consolidés
- 65** Notes complémentaires
- 72** Renseignements supplémentaires consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2017, les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 13 juin 2017

Bilan consolidé au 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	2 684 940	2 328 606
Comptes clients et autres créances - note 3	413 337	511 129
Frais payés d'avance	350 293	75 194
	<u>3 448 570</u>	<u>2 914 929</u>
À LONG TERME		
Immobilisations corporelles - note 4	7 357 334	5 788 398
Immobilisations incorporelles - note 5	288 115	329 049
	<u>11 094 019</u>	<u>9 032 376</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	1 268 009	1 091 066
Produits perçus par anticipation	1 871 645	1 825 818
Solde de prix d'achat - note 8	-	450 000
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an - note 7	134 063	2 998 125
	<u>3 273 717</u>	<u>6 365 009</u>
À LONG TERME		
Dette à long terme - note 7	4 833 083	-
	<u>8 106 800</u>	<u>6 365 009</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	2 678 303	2 669 322
NON AFFECTÉ	308 916	(1 955)
	<u>2 987 219</u>	<u>2 667 367</u>
	<u>11 094 019</u>	<u>9 032 376</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nathalie Dion,
Présidente de l'Ordre



Guy Simard
Président du comité d'audit

Évolution de l'actif net consolidée

exercice terminé le 31 mars 2017

	INVESTI EN IMMOBILISATIONS \$	NON AFFECTÉ \$	2017 \$	2016 \$
SOLDE AU DÉBUT	2 669 322	(1 955)	2 667 367	2 348 034
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(649 906)	969 758	319 852	319 333
Investissement en immobilisations	2 177 908	(2 177 908)	-	-
Variation de la dette à long terme	(1 969 021)	1 969 021	-	-
Remboursement du solde de prix d'achat	450 000	(450 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	2 678 303	308 916	2 987 219	2 667 367

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultats consolidés

exercice terminé le 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	3 006 469	2 758 106
Exercice en société	85 363	70 440
Inscriptions au tableau des membres	47 304	41 570
Permis temporaires et autorisations spéciales	45 280	30 975
Examen des architectes du Canada	47 180	46 190
Inscriptions aux registres	176 625	170 081
Formation	244 563	313 951
Amendes disciplinaires	75 381	97 995
Contrôle de l'exercice illégal	29 500	26 081
Publicité	324 681	311 557
Congrès	175 141	104 024
Remise des permis	7 500	7 500
Cocktail des collaborateurs	3 000	3 000
Prix d'excellence en architecture - note 10	-	63 664
Autres commandites et contributions financières	1 500	6 765
Produits nets de placements	12 225	10 601
Autres produits	52 370	13 662
Revenus locatifs - 420, rue McGill	503 524	382 422
Total des produits	4 837 606	4 458 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultats consolidés (suite)

exercice terminé le 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
CHARGES*		
Conseil d'administration, comités et présidence	299 912	311 752
Inspection professionnelle	438 367	277 309
Discipline	571 278	609 462
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	4 744	-
Admission	230 094	193 533
Formation continue	310 331	337 775
Contrôle de l'exercice illégal	117 781	66 157
Liaisons - org. externes et affaires publiques	501 003	422 759
Communications et événements spéciaux	801 749	654 433
Congrès	168 234	143 586
Remise des permis	40 534	52 034
Cocktail des collaborateurs	21 468	31 133
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	53 164	47 880
Concours	29 991	17 436
Techniques et bâtiments durables	-	128
Réglementation	4 184	4 155
Prix d'excellence en architecture - note 10	20 421	167 341
Aide à la pratique	171 879	115 689
Dépenses locatives - 420, rue McGill	732 620	686 690
Total des charges	4 517 754	4 139 251
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	319 852	319 333

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

* Pour renseignements supplémentaires, référez-vous aux pages 72 à 78

Flux de trésorerie consolidés

exercice terminé le 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	319 852	319 333
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
• Amortissement des immobilisations corporelles	445 596	411 144
• Amortissement de l'immobilisation incorporelle	204 310	138 040
	969 758	868 517
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
• Comptes clients et autres créances	97 792	(8 791)
• Frais payés d'avance	(275 099)	(5 505)
• Crédoiteurs	176 943	115 908
• Produits perçus par anticipation	45 827	110 321
	45 463	211 933
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 015 221	1 080 450
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 014 532)	(129 173)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(163 376)	(256 755)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 177 908)	(385 928)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à terme	5 000 000	-
Remboursement du solde de prix d'achat	(450 000)	(300 000)
Remboursement de la dette à long terme	(3 030 979)	(67 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 519 021	(367 500)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	356 334	327 022
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	2 328 606	2 001 584
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	2 684 940	2 328 606

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 Statuts constitutifs et nature des activités

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds de l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, ci-après nommé « Fonds ». De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture et du design S.E.C. Cependant, le Fonds n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés puisque les activités du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ne sont pas de type similaire.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsqu'il y a une décision rendue par le conseil de discipline de l'Ordre ou par la Cour du Québec et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	MÉTHODE	TAUX
Bâtiment - 420, rue McGill	Amortissement linéaire	2,5 %
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	10 ans
Ordinateurs et logiciels	Amortissement linéaire	4 ans
Site Internet	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Aménagements	Amortissement linéaire	Durée du bail

Bilan consolidé

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine.

Le Fonds est un patrimoine d'affectation constitué à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par l'Ordre (art. 86.1 du Code des professions).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 9.

3 Comptes clients et autres créances

	2017 \$	2016 \$
Cotisations des membres	248 262	221 647
Formation	820	3 678
Amendes disciplinaires	47 168	16 733
Contrôle de l'exercice illégal	7 138	14 661
Communications et publications	67 990	80 887
Prix d'excellence	214	9 741
Examen des architectes du Canada	5 475	5 773
Divers	36 270	158 009
	413 337	511 129

4 Immobilisations corporelles

	2017			2016
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Terrain - 420, rue McGill (a)	1 402 401	-	1 402 401	780 000
Bâtiment - 420, rue McGill (a)	5 167 486	521 688	4 645 798	3 767 149
Améliorations locatives	795 479	271 848	523 631	588 692
Aménagements	750 148	258 891	491 257	294 632
Mobilier et équipement	209 564	110 092	99 472	64 241
Ordinateurs et logiciels	713 281	518 506	194 775	293 684
	9 038 359	1 681 025	7 357 334	5 788 398

5 Immobilisations incorporelles

	2017			2016
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Site Internet	895 756	607 641	288 115	329 049

6 Crédoiteurs

	2017 \$	2016 \$
Comptes fournisseurs	430 428	292 426
Taxes à payer	461 774	425 326
Vacances à payer	77 735	110 277
Salaires et charges sociales à payer	179 051	73 474
Autres	119 021	189 563
	1 268 009	1 091 066

7 Dette à long terme

	2017 \$	2016 \$
Emprunt à terme d'un maximum autorisé de 5 000 000 \$, garanti par une hypothèque de 1er rang de 4 500 000 \$ grevant l'immeuble situé au 420, rue McGill, ainsi que sur l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les inventaires, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliés à l'exploitation de cet immeuble, taux préférentiel plus 1,35 % (4,25 %), remboursable mensuellement par versement de 24 196 \$, échéant en décembre 2021.	4 967 146	2 998 125
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(134 063)	(2 998 125)
	4 833 083	-

LES VERSEMENTS EN CAPITAL S'ÉTABLISSANT APPROXIMATIVEMENT COMME SUIV : \$	
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	134 063
Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	138 395
Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	142 870
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	147 489
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021	113 737

8 Solde de prix d'achat

Le solde du prix d'achat de l'immeuble situé au 420, rue McGill, à Montréal, est payable le ou avant le 8 décembre 2016, et porte intérêt au taux de 8 % les trois premières années, jusqu'en décembre 2014, et au taux de 9 % les deux années suivantes, jusqu'en décembre 2016. Ce montant est garanti par une hypothèque de 1 800 000 \$ sur l'immeuble du 420, rue McGill.

9 Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2016, lesquels sont présentés distinctement. Prendre note que les états financiers du Fonds sont audités par Mallette S.E.N.C.R.L.

	31 DÉCEMBRE 2016 \$	31 DÉCEMBRE 2015 \$
Total de l'actif	84 775 813	79 671 095
Total du passif	64 631 225	62 996 758
Surplus	20 220 770	16 399 451
Revenus		
• Primes nettes	15 492 305	14 501 651
• Placements	1 222 727	1 289 103
Dépenses	12 973 104	12 542 260
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	7 233 950	4 060 075
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 246 406)	(10 709 282)

Selon l'avis de l'actuaire du Fonds, le montant du passif des polices nets des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers du Fonds.

10 Prix d'excellence en architecture

Les Prix d'excellence en architecture sont sur un cycle de deux ans.

	2017 \$	2016 \$
Produits	-	63 664
Charges	20 421	167 341
	(20 421)	(103 677)

11 Gestion du capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital est dédiée à la protection du public et à la prestation de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

12 Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé, auprès de la Maison de l'architecture et du design, en vertu d'un contrat de location échéant en 2019, à verser pour des locaux une somme de 251 702 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 194 766 \$ en 2018 et à 56 936 \$ en 2019.

13 Éventualités

Une action en dommages est intentée contre le syndic et le syndic adjoint pour un montant de 325 000 \$ plus intérêts et les dépenses. Cette somme est solidairement réclamée à l'Ordre des architectes du Québec. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers puisque l'OAQ est couvert par une assurance responsabilité avec un déductible de 5 000 \$.

14 Politique de gestion des risques financiers

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement au regard de ses créanciers et de sa dette à long terme.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard des ses clients et n'a pratiquement jamais eu de mauvaise créance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, l'organisme assume certaines dettes à long terme comportant des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, les risques de taux d'intérêt auxquels sont exposées les dettes à long terme sont minimes.

Renseignements supplémentaires consolidés

exercice terminé le 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration, comités et présidence		
• Allocations de présence des membres du conseil d'administration, des comités et de la présidence	32 827	17 306
• Salaires et charges sociales	82 802	91 437
• Honoraires	24 649	34 864
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	33 706	32 668
• Autres frais directs	17 311	14 343
• Quote-part des frais généraux	108 617	121 134
	299 912	311 752
Inspection professionnelle		
• Allocations de présence	7 003	5 969
• Salaires et charges sociales	160 171	77 234
• Honoraires	62 943	78 518
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	16 218	11 295
• Autres frais directs	2 061	364
• Quote-part des frais généraux	189 971	103 929
	438 367	277 309
Discipline		
• Allocations de présence	1 475	1 017
• Salaires et charges sociales	183 585	210 480
• Honoraires	133 029	104 531
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 911	6 948
• Autres frais directs	8 941	7 033
• Quote-part des frais généraux	240 337	279 453
	571 278	609 462

2017
\$2016
\$**DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ – SUITE****Conciliation, arbitrage et révision des plaintes**

• Allocations de présence	540	-
• Salaires et charges sociales	46	-
• Honoraires	2 877	-
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	695	-
• Autres frais directs	540	-
• Quote-part des frais généraux	46	-
	4 744	-

Admission

• Allocations de présence	6 571	4 050
• Salaires et charges sociales	92 406	78 795
• Honoraires	61	350
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 294	6 123
• Autres frais directs	6 806	6 136
• Quote-part des frais généraux	117 956	98 079
	230 094	193 533

Formation continue

• Allocations de présence	1 040	600
• Salaires et charges sociales	61 062	70 924
• Honoraires	129 062	130 083
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	19 637	22 576
• Autres frais directs	21 005	18 488
• Quote-part des frais généraux	78 525	95 104
	310 331	337 775

Contrôle de l'exercice illégal

• Salaires et charges sociales	43 504	21 379
• Honoraires	16 807	13 175
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 366	1 756
• Autres frais directs	737	1 645
• Quote-part des frais généraux	55 367	28 202
	117 781	66 157

2017
\$2016
\$**DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ – SUITE****Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques**

• Salaires et charges sociales	124 734	117 980
• Honoraires	79 330	13 736
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	34 888	17 084
• Contributions et autres frais directs	98 733	120 024
• Quote-part des frais généraux	163 318	153 935
	501 003	422 759

Communications et évènements spéciaux

• Salaires et charges sociales	239 036	185 733
• Honoraires	195 050	135 894
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 693	5 009
• Autres frais directs	78 121	80 912
• Quote-part des frais généraux	285 850	246 885
	801 750	654 433

Congrès

• Salaires et charges sociales	22 419	27 039
• Honoraires	51 193	42 993
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	51 769	15 041
• Autres frais directs	12 701	22 843
• Quote-part des frais généraux	30 152	35 670
	168 234	143 586

Remise des permis

• Salaires et charges sociale	5 289	9 228
• Honoraires	16 517	12 558
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 863	3 565
• Autres frais directs	6 946	14 518
• Quote-part des frais généraux	6 919	12 165
	40 534	52 034

2017
\$2016
\$**DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ – SUITE****Cocktail des collaborateurs**

• Salaires et charges sociales	3 774	6 251
• Honoraires	5 477	5 328
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 959	2 930
• Autres frais directs	3 331	8 335
• Quote-part des frais généraux	4 927	8 289
	21 468	31 133

Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour

• Honoraires	11 002	13 709
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	498	429
• Contributions et autres frais directs	41 664	33 742
	53 164	47 880

Concours

• Allocations de présence	1 713	2 857
• Salaires et charges sociales	7 948	4 170
• Honoraires	9 300	3 000
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	879	1 901
• Quote-part des frais généraux	10 151	5 508
	29 991	17 436

Techniques et bâtiments durables

• Allocations de présence	-	-
• Salaires et charges sociales	-	57
• Honoraires	-	-
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	-	-
• Quote-part des frais généraux	-	71
	-	128

Réglementation

• Salaires et charges sociales	-	10
• Honoraires	4 125	4 069
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	59	10
• Autres frais directs	-	52
• Quote-part des frais généraux	-	14
	4 184	4 155

2017
\$2016
\$**DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ – SUITE****Prix d'excellence en architecture**

• Salaires et charges sociales	7 775	29 396
• Honoraires	-	55 820
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	121	13 427
• Autres frais directs	1 500	29 724
• Quote-part des frais généraux	11 025	38 974
	20 421	167 341

Aide à la pratique

• Salaires et charges sociales	37 155	46 530
• Honoraires	83 139	7 900
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 188	722
• Autres frais directs	1 600	651
• Quote-part des frais généraux	47 797	59 886
	171 879	115 689

Dépenses locatives – 420, rue McGill

• Frais d'entretien	123 877	97 911
• Taxes et assurance	186 147	160 080
• Frais administratifs	35 297	27 236
• Intérêts sur le solde de prix d'achat	-	50 376
• Honoraires professionnels	3 845	11 530
• Frais de locations et autres	488	2 189
• Frais de représentation	1 502	971
• Salaires, jetons et charges sociales	11 908	13 028
• Commissions de location	18 213	11 439
• Amortissement des immobilisations corporelles	203 323	177 673
• Intérêts sur la dette à long terme	149 663	119 826
• Mauvaises créances	(1 760)	14 342
• Intérêts et frais bancaires	117	90
	732 620	686 690
	4 517 754	4 139 251

2017
\$2016
\$**DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX
(NON AUDITÉ)****Frais généraux**

• Salaires	422 236	354 304
• Charges sociales	70 485	65 446
• Frais de poste et télécommunications	31 123	27 487
• Fournitures de bureau	42 922	31 232
• Taxes	2 718	2 826
• Assurances	15 926	16 081
• Entretien et réparations	26 573	17 825
• Location d'équipement et contrats de service	15 951	12 511
• Loyer	42 131	60 018
• Honoraires professionnels	111 508	109 408
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	23 250	20 980
• Frais bancaires et autres	99 551	197 686
• Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 523	10 236
• Amortissement des aménagements	78 749	78 179
• Amortissement des ordinateurs et des logiciels	153 001	145 038
• Amortissement du site Internet	204 310	138 040
	1 350 957	1 287 297

2017
\$2016
\$**DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX
(NON AUDITÉ) – SUITE****Répartition des frais généraux**

• Conseil d'administration, comités et présidence	108 617	121 134
• Inspection professionnelle et aide à la pratique	189 971	103 929
• Discipline	240 337	279 453
• Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	46	-
• Admission	117 956	98 079
• Formation continue	78 525	95 104
• Contrôle de l'exercice illégal	55 367	28 202
• Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	163 318	153 935
• Communications et événements spéciaux	285 850	246 885
• Congrès	30 152	35 670
• Remise des permis	6 919	12 165
• Cocktail des collaborateurs	4 927	8 289
• Concours	10 151	5 508
• Techniques et bâtiments durables	-	71
• Réglementation	-	14
• Prix d'excellence en architecture	11 025	38 974
• Aide à la pratique	47 797	59 886
	1 350 957	1 287 297



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514-937-6168 1-800-599-6168

Édition **Christine Lanthier**
Révision **Christine Dufresne**
Correction d'épreuves **Stéphanie Lessard**
Direction artistique **Amélie Beaulieu**

UN
ENVIRONNEMENT
BÂTI DE QUALITÉ,
ÇA PROFITE
À TOUS